

CAHIER N°7 = LE RWANDA SOUS-LA COLONISATION ET LES DEUX 1^{ères} REPUBLIQUES

PRESENTATION DU NUMERO

REDACTION

Ce septième numéro nous fait parvenir à la période de notre histoire la plus critique : **la colonisation et les deux premières républiques**. Mettre les deux périodes ensemble constitue déjà un problème qu'il faut expliquer. La particularité de cette période par rapport aux précédentes est l'intervention d'un acteur venu de l'extérieur à la scène de notre histoire : le colonisateur. Celui-ci a agi de la même manière pendant la colonisation, et de façon indirecte, pendant les deux premières républiques. Cette affirmation sera vérifiée par les articles qu'on va lire. Ces articles vont se succéder dans l'ordre suivant. Le premier de Bernardin MUZUNGU, o.p. jette le dernier regard sur la période antérieure à la colonisation : **l'Etat rwandais pré-colonial**. Le second de Paul RUTAYISIRE, expose **les rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat rwandais pendant la période coloniale**. Le troisième de Jean NIZURUGERO Rugagi examine deux aspects de cette période : **la décolonisation et la démocratisation** du pays. Le quatrième enfin d'Antoine MUGESERA reprend toute cette histoire sous le prisme de l'ethnisme : **le racisme colonial ou l'aliénation du peuple rwandais**.

Durant cette période de la colonisation et des deux premières républiques, trois acteurs de notre histoire sont en jeu : l'administration tutélaire, l'Eglise catholique et les autorités indigènes. L'Eglise catholique intervient pour jouer le rôle de courroie de transmission de l'action coloniale dans un régime de « gouvernement indirect » au sens anglais de l'expression « *indirect rule* ». **L'idée maîtresse de l'ensemble de ces contributions se trouve dans le souci de montrer que la crise actuelle est une intrusion étrangère à notre histoire**. L'auteur de celle-ci est le colonisateur qui, non seulement nous a spolié notre autonomie, mais aussi a rompu la cohésion des institutions de notre pays. Cette désintégration dure depuis 1959 et a touché son paroxysme en 1994 parle génocide et ses séquelles. Il est donc évident que les contributions qu'on va lire essaient de ressembler les épaves pour les ressouder. Notre souhait serait comblé si l'on voyait dans ces réflexions, non une attaque à qui que ce soit, mais **une volonté de rectifier notre historiographie**. Ce faisant, nous aurions indiqué la manière dont il faut procéder pour redresser la situation. Tel est, au demeurant, le but de notre revue justement nommée : **Lumière et société**.

ETAT RWANDAIS PRE-COLONIAL

Bernardin MUZUNGU

0. INTRODUCTION

Dans notre programme de la ré-écriture de l'histoire du Rwanda, nous arrivons à la période coloniale et des deux premières républiques. Avant de franchir cette étape qui constitue **une rupture** avec le passé, il a paru utile de s'arrêter pour jeter un coup d'œil en arrière et consacrer un article à ce passage. **Entre le Rwanda de Gihanga et celui du Parmehutu-MRND, il y a effectivement une rupture.** Pas seulement au niveau des institutions entre la monarchie et la république mais surtout au niveau de la conscience nationale. Le Rwanda de Gihanga était un pays uni, riche de sa « triple composante sociale » (**imbaga y'inyabutatu**). Le Rwanda des deux premières républiques se voulait être celui des Hutu exclusivement. A présent, nous voulons que cette rupture devienne une parenthèse dans notre histoire et un mauvais rêve. Pour y parvenir, remettons-nous devant les yeux le tableau de l'Etat rwandais pré-colonial.

Cet Etat rwandais dont nous allons parler a été précédé d'une longue « **période confédérale** ». Le Rwanda de Gihanga n'a pas eu sa stature étatique dès le début. Il a commencé par évoluer au sein d'un ensemble régional des « **entités politiques claniques** ». Les rois rwandais de cette époque, A. Kagame les nomme « les rois de la ceinture » (**abami b'imishumi**). D'après la chronologie de cet historien, cette période confédérale a duré de 1091 à 1312 et comprend 6 rois : **Gihanga** Ngomijana, **Kanyarwanda** Gahima, **Yuhi** Musindi, **Ndahiro** Ruyange, **Ndoba**, **Samembe**. **Le Rwanda comme Etat indépendant et souverain** remonte au temps du roi Kigeli **Mukobanya, en 1378**. Préparée déjà sous son père Cyilima Rugwe et confirmé sous le règne de son fils Mibambwe Sekarongoro Mutabazi, cette évolution a continué jusqu'à l'avènement de la colonisation européenne. Nous considérons que son point terminus est le règne de Kigali Rwabugili. Après celui-ci, c'est la déposition de Musinga suivie des autorités indigènes auxiliaires de l'administration coloniale.

Après ce bref aperçu historique, voici l'articulation de la présente réflexion. Le tout tient en trois mots de notre langue : **Imana, Umuryango, umwami**. Ainsi aurons-nous trois chapitres. Ils faut déjà deviner trois approches : **idéologique, sociale, politique**. Ces approches ont une articulation. Imana est le principe, umuryango et umwami sont des instances de médiation de son action sur le monde. L'Etat rwandais, sous la dynastie des 16 rois nyiginya envisagés ici, s'est construit sur ces trois piliers. **La principale source** de nos informations est l'œuvre monumentale d'A. Kagame dont les plus importantes publications que nous allons citer sont les suivantes : un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda (EHR) ; le code des institutions politiques du Rwanda pré-colonial (CIPR), Les Milices du Rwanda pré-colonial (MR). La notion de la génération (NG), Inganji Karinga (IK), introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda (IGR). Les références mentionneront ces sigles (1).

L'APPROCHE IDEOLOGIQUE

L'univers mental du Rwanda pré-colonial est centré sur une valeur qui domine les autres : **Imana**. Cette valeur est omni-présente et constitue le dernier fondement de tout. Cette valeur suprême est en rapport avec notre univers par ses deux actions : Imana est son « créateur » (Rurema) et sa providence (Rugira). Dans cette acception, le nom Imana signifie Dieu. Cette conception est-elle une religion ou une philosophie ? ce sont les deux en ce sens que c'est une religion naturelle. Expliquons-nous.

1.1 Une religion naturelle

Pour bien des gens, le terme « religion » désigne les religions historiques fondées par des hommes qui se disent être des envoyés de Dieu. De ces religions, nous connaissons en Afrique les deux principales : l'Islam et le christianisme. Il faut bien se rendre compte qu'à la base des systèmes philosophiques et religieux, il y a d'abord l'homme. Ce sont ses exigences naturelles de rationalité et de quête du bonheur qui engendrent ces synthèses philosophiques et religieuses. C'est en ce sens aussi que l'on dit : « **l'homme est philosophe par nature et naturellement religieux** ». C'est donc cette base naturelle de l'être humain qui constitue comme une ambassade des systèmes philosophiques et des religions historiques. La pensée et la religion sont des activités naturelles de l'être humain.

1.2 Les intermédiaires

Le Dieu créateur et providence est transcendant : il ne fait pas nombre avec les réalités de ce monde créé. Le créateur et la créature ne sont pas de la même nature. Aussi pour son action sur le monde, il utilise des intermédiaires ou ministres. Pour « créer les hommes », il utilise les « pro-créateurs », c'est-à-dire **les parents** comme co-opérateurs. Pour gouverner la société humaine, il utilise **les autorités politiques**. De cette façon, Imana est le fondement de la famille et source de toute autorité légitime. Nos ancêtres ont bien témoigné de cette conception. Pour ce qui est des intermédiaires, pour le don de la vie, voici quelques exemples. L'anthroponyme **Habyarimana** (c'est Imana qui engendre) résume toute cette conception. Autrement dit, les parents jouent le rôle ministériel, Imana joue le rôle principal. Point n'est besoin de multiplier des exemples. On parle bien d' « ikiremwamuntu ».

Pour l'action providentielle d'Imana dans le gouvernement des pays, la conception rwandaise ancestrale donnait à penser que le **roi est le « lieutenant » d'Imana**. Il est désigné pour sa charge dès la naissance, ce qui se dit : « **kuvukana imbuto** » Le roi porte le titre de Sebantu, dit A. Kagame, c'est-à-dire : « **père suprême** » des hommes (CIPR, p.41). Notre auteur témoigne encore de la même croyance à propos de la compétition pour le trône entre deux prétendants : « Etant donné **que Dieu est seul à conférer la dignité royale** et que cette dernière est au dessus des forces humaines, les deux plaideurs doivent se présenter devant le tribunal de Dieu, et plaider au moyen des arcs (...). La sentence de Dieu se reconnaît ensuite à la victoire de l'un des deux » (NG, p.48).

Ces quelques analyses de l'approche idéologique suffisent pour indiquer la conception philosophico- religieuse du Rwanda pré-colonial. Imana en est la clef de voûte et le fondement de l'organisation familiale et politique que nous allons examiner dans les pages qui vont suivre. Mais avant d'aller plus loin, tirons la conséquence de cette conception par rapport à sa rencontre avec la conception occidentale introduite chez nous par la colonisation.

I.3 Un conflit inévitable

La colonisation européenne de notre pays ne s'est pas limitée à la spoliation de notre indépendance. Elle a fait pire. Dans notre conception traditionnelle, évoquée ci-dessus, l'être humain était considéré comme une réalité « **sacrée** », sortie des mains de Dieu et protégée par sa main paternelle et toute puissante. Le cadre de la famille et de la monarchie constituait l'instance de médiation de l'action divine sur le monde. Et voilà que la colonisation apporte dans ses malles une conception diamétralement opposée. Il s'agit d'une conception qui oppose le « **sur-naturel** » à notre monde. Nous avons nommé « **le siècle des Lumières** » que l'occident a développé au 18^{ème} siècle. Des livres d'histoire existent qui nous dispensent d'en parler longuement (2).

Par les progrès modernes de la science et de la technique, l'homme s'est assuré la maîtrise sur le devenir du monde. Il en a acquis l'impression qu'il n'a plus besoin de Dieu. Il est alors tombé dans la tentation de se croire « l'égal de Dieu, connaissant le bien et le mal » (Gn 3,5). Cette illusion dénoncée par la Bible est contenue dans ce mouvement philosophique du 18^{ème} siècle européen. Le fond de cette pensée est le refus de la condition de créature de l'homme. Cet homme moderne se conçoit comme absolument autonome et auto- suffisant. Il veut construire un monde sans transcendance. Et voilà, nous y sommes. Cet humanisme « ventre à terre » nous semble avoir été la première cause de notre crise. Comment cela ?

Si la personne humaine est « dé-sacralisée », qu'est -ce qui empêche encore de la traiter comme une bête de boucherie ? Un monde sans Dieu, qu'est-ce qui empêche encore d'en faire l'empire de l'égoïsme, soumis à la loi de la jungle ? Une humanité sans référence au sur-naturel, sans transcendance, sans survie après la mort, qu'est-ce qui empêche encore de la traiter comme une chose « profane », sans respect, sans dignité ? Voilà ce qui nous est arrivé depuis 1959 et qui a trouvé son paroxysme en 1994.

I. L'APPROCHE SOCIALE

Dans le dernier numéro de cette revue, nous avons eu un article qui porte sur ce sujet. Il est intitulé : « la famille comme principe de cohérence de la société rwandaise traditionnelle » (3). Nous allons tabler sur les analyses de cette contribution de D. Byanafashe pour ajouter ce qui concerne plus directement le présent propos. Nous essayons de voir comment l'Etat rwandais pré-colonial organisait la vie en société. Commençons par rappeler ce qu'est la **famille humaine en général** pour présenter ensuite **la famille rwandaise traditionnelle** en particulier, telle que l'Etat rwandais pré-colonial l'avait organisée.

II.1 La famille humaine

A notre avis, la définition normative de la famille humaine se trouve dans la bible. Voici les passages les plus significatifs à ce sujet (Gn 1,28-29) :

- « Dieu créa l'homme à son image,
homme et **femme** il les créa »
- Dieu les bénit et leur dit :
soyez féconds, **multipliez-vous**
- emplissez la terre et
soumettez-là

Ce texte indique bien le fondement de la famille humaine. Ce fondement est le Dieu créateur (**Imana Rurema**). Il indique aussi sa triple dimension : **anthropologique** (homme et femme), **sociale** (multipliez-vous) et **spatiale** (emplissez la terre et soumettez-là). La **bi-sexualité** humaine est le support de cette vie familiale. Un autre passage de la Bible souligne spécialement cet aspect familial de communion interpersonnelle, d'affection et de complémentarité des sexes. « il n'est pas bon, dit Dieu, que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie » (Gn 2,18). Voilà une brève description idéale de la famille humaine. Voyons comment le Rwanda pré-colonial a mis en exécution ce projet de Dieu, servant ainsi d'instance ministérielle du créateur.

II.2 La famille rwandaise

Au Rwanda comme partout au monde, la cellule primaire de la famille est le couple : homme et femme. Ce couple se nomme dans notre langue **Urugo** (le foyer). Selon notre tradition, la descendance juridique est **patri-linéaire** et **patri-locale**. En d'autres termes, la **filiation** et le droit d'**héritage** suivent la descendance paternelle exclusivement. L'ensemble des foyers issus ainsi du même père forme l'**inzu** (le lignage). Devenus nombreux, les lignages forment **ubwoko** (le clan). Des enquêtes ont identifié **18** clans. Cette conception familiale fait que la Rwanda n'est pas habité par des individus isolés, mais par des clans. Cette conception de notre société est de la plus haute importance. La société rwandaise traditionnelle est essentiellement de « familiale » C'est cette conception qu'a respectée l'organisation politique de l'Etat rwandais pré-colonial. C'est ce qu'a ignoré la colonisation et les deux premières républiques. Expliquons-nous.

L'Etat rwandais pré-colonial a su que le pays n'est pas habité par des individus isolés, mais par des familles. Il a greffé son organisation politique sur celle de la famille comme une super-structure, tout en respectant les structures et les mécanismes de la famille naturelle. C'est ainsi que l'autorité suprême du pays (**umwami**) **a été considérée comme le chef des chefs patriarcaux**, et non l'autorité qui règne sur des individus anonymes. C'est même dans ce cadre que, durant l'époque de la confédération des « rois de la ceinture », le Rwanda était une entité politique « clanique ». Insistons sur l'aspect familial même au niveau national en citant encore une fois le témoignage d'A. Kagame, le meilleur témoin de notre tradition. « Le roi est le chef patriarcal suprême de toutes les parentèles (= foyers) du Rwanda » (CIPR, p.17).

« **Les autorités politiques ne peuvent jamais entrer en contact direct avec les membres de la parentèle** pour réclamer quelque prestation que ce soit. Elles doivent toujours s'adresser au chef patriarcal qui doit régler le service de ses subordonnés » (ibid., P. 20). De ce qui précède, tirons **une conclusion** en rapport avec notre crise actuelle. La mésaventure qu'ont commise le pouvoir colonial et sa créature de république est d'avoir ignoré cette conception familiale de notre société. Le Rwandais a été considéré comme un numéro anonyme, socialement isolé. Le nouvel ordre social a importé d'Europe des super-structures qui ne tenaient pas compte de la réalité sociale du pays.

Ce nouvel ordre colonial a créé **le concept politique d'ethnie**. Celui-ci est absent dans notre vocabulaire. Les concepts traditionnels sont les suivants : **urugo** (foyer), **inzu** (lignage), **ubwoko** (clan), **igihugu** (la nation). En Kinyarwanda, il n'existe pas de mot pour signifier globalement « ethnie pour signifier les trois catégories sociale : les Batwa, Batutsi, Bahutu ». Si ces noms existent ainsi que la réalité signifiée, ils désignent autre chose. Le Hutu, par exemple, signifiait traditionnellement « **le serviteur de quelqu'un** ». On pouvait dire à son frère par exemple : « **si ndi umuhutu wawe** » pour dire : « je ne suis pas ton serviteur ». Dans cette même acception, nous connaissons le terme « **ubwiru** ». Il est composé de deux éléments : ubu-**iru**. Dans une langue de l'Uganda, ceux que nous nommons ici les **Bahutu**, se nomme là-bas **Abayiru**. Autrement dit, les **Abiru sont les Abahutu de la couronne** (= Abagaragu b'i Bwami). Le terme **Tutsi** est à comprendre dans cette catégorie sociale. Il vient du verbe archaïque : « gu-**tuuka** » (recevoir des cadeaux, être seigneur de quelqu'un). Il n'a aucune connotation raciale

En résumé, le vocabulaire actuel d' « ethnie » est un concept nouveau, d'importation récente. Et qui plus est, il servait de stratégie politique pour diviser le peuple rwandais. Il faut bien se rendre compte que le plus haut classement social de notre population est le clan (**ubwoko**) et que **chaque clan contient des Twa, Tutsi, Hutu**. Ce qui veut dire, en clair, que ces noms visent des **classes sociales et non des races**. Comme confirmatur de notre interprétation, invoquons le fait que l'usage et l'importance du terme « ethnie » sont collés aux Hutu et aux Tutsi, dans le contexte politique **colonialo-parmehutu**. Sinon, quelle valeur politique contiendrait une différence, même raciale, de la population du même pays ? A-t-on le même souci même pour des pays réellement multi-raciaux comme l'Amérique du Nord ?

II. L'APPROCHE POLITIQUE

Le roi est le représentant d'Imana au près des citoyens. Cette croyance, nous l'avons déjà indiquée. La base de cette croyance est le fait que l'homme est une créature de Dieu, **naturellement sociale**. De cette socialité découle la conséquence que « tout pouvoir légitime vient du créateur » et que les autorités humaines sont des **ministres** de Dieu. Au Rwanda pré-colonial, le pouvoir politique suprême était exercé conjointement par le roi (**Umwami**) et la reine mère (**umugabekazi**). A cette autorité centrale étaient associées des autorités subalternes dans deux domaines différents mais complémentaires :

- 1/ **L'organisation de la société**
- 2/ **L'administration civile.**

III.1 L'ORGANISATION DE LA SOCIETE NATIONALE

Dans le prolongement de l'organisation familiale patri-linéaire et patri-locale, l'autorité politique encadrait la communauté nationale dans des corporations dites **Ingabo**. A. Kagame a nommé ces corporations des « armées sociales » Il en donne la description suivante :

III.1.1 La présentation

«Tout Rwandais, quelque soit sa race ou sa condition, y compris le roi, doit appartenir à l'une ou l'autre armée sociale et avoir un supérieur militaire » (CIPR, p.21). **Le foyer est la cellule sociale de base dans la politique du Rwanda. Les foyers sont représentés auprès des autorités par un membre de la famille portant le titre de chef patriarcal** (ibid., p.17). L'organisation de l'armée est l'institution sociale de base du Rwanda (ibid.,p.20).

«A l'avènement de chaque monarque, les notables dépendant de la cour, ainsi que les chefs du pays, lui amenaient leurs enfants non encore engagés dans les compagnies préexistantes. Le nouveau monarque groupait ces jeunes gens en une compagnie, à laquelle il imposait une appellation. Cette appellation de la toute première compagnie devenait celle de l'armée entière. Au cours du règne, à quelques années d'intervalle, d'autres recrues venaient constituer les compagnies suivantes, répondant chacune à une dénomination spéciale. Ces dernières dénominations disparaissaient cependant avec la génération de ceux qui les portaient.

C'est qu'en effet, l'armée était une institution permanente, passant d'une génération à l'autre, sous le nom de la toute première compagnie. On appartenait ainsi à telle armée par hérédité « (ML, p.8). Ne quittait la Milice de ses ascendants que le jeune homme présenté au nouveau monarque en vue justement de prendre part à la formation d'une Milice toute nouvelle ».

III.1.2 Les objectifs d'une armée sociale

Chaque Milice avait **deux objectifs** : la formation civique de ses membres et le service militaire proprement dit. Notre informateur nous le montre dans la description qu'il fait des activités quotidiennes de chaque Milice.

1/ Les objectifs sociaux

« Le chef de compagnie et son supérieur doivent se procurer des instructeurs habiles, afin que leurs subordonnés soient rompus aux divers exercices, tant **corporels et guerriers que littéraires et artistiques**, de règle (ibid.,p.24).

Les **veillées** prolongées chaque nuit seront consacrées aux exercices de diction, par déclamation des hauts faits, présidés par le chef du palais royal ou par le chef de compagnie, assistés d'autres personnes versées en cet art. On provoquera volontiers des **débats contradictoires** pour les habituer à l'argumentation serrée, à la réplique prompte mais toujours calme. Si l'un d'eux, dans le feu de la discussion, cède à un mouvement de colère, l'assemblée devra le huer et l'humilier ; s'il se câble, on le chassera même du lieu de la réunion. Les propres fils du roi seront traités de la même façon que les autres (ibid.,p.25).

Une fois cette formation mise au point, le chef du Palais Royal, en accord avec le roi, convoquera des chefs patriarcaux, parmi les **Hutu**, les **Tutsi** et les **Twa pour les mettre à la tête de ces nouvelles corporations**. Une fois ce dernier acte accompli, l'armée naissante acquérait la personnalité juridique devant la coutume (ibid.,p.31).

2/ Les objectifs militaires

Une bonne partie de la journée se passera **en danses guerrières (imihamirizo), l'arc, l'épée, la lance. ; tir à la cible, lancement de javelines et sauts en hauteur, apprentissage des péans et des odes guerrières classiques (ibyivugo)**, etc. (ibid.,31).

Combien pouvaient totaliser les effectifs de ces Milices ? A. Kagame en a dénombré 88 unités. Parmi les plus célèbres de celles-ci, citons :

- **Nyaruguru**, créée par le roi Yuhi Gahima (1444-1477). Elle ne disparut juridiquement que par l'abolition de la monarchie en 1960. Cette Milice a atteint son apogée sous le commandement du prince MUHIGIRWA, fils de Kigeli Rwabugili. Ce fut « **la Milice la plus forte qu'on eut jamais vue** ».
- **Ibsumizi**, créée sous Ruganzu Ndoli (1510-1543) et dont le commandant le plus fameux fut **Muvunyi**, fils de Karema. C'est avec cette armée et ses satellites que le plus grand guerrier de nos rois remit « le pays en selle » après la grande humiliation du pays. Cette catastrophe dite « **urubi rw'inyundo** » était provoquée par Ntsibura Nyebunga, roi du Bunyabungo (Bushu) qui avait tué le roi Ndahiro Cyamatatare et la reine mère, capturé le tambour de la royauté Rwoga et occupé le Rwanda **11** ans durant.
- **Abashakamba**, créée par Yuhi Gahindiro (1746), elle eut pour commandant en chef le fameux RUGAJU, fils de Mutimbo.
- **Ingangurarugo**, créée par Kigeli Rwabugili (1853-1895), elle eut pour premier commandant en chef NYIRINGANGO, fils de Nyagahinga, le brave parmi les braves. C'est avec cette Milice que Rwabugili a guerroyé chez notre voisin de l'Ouest et a opérée des conquêtes toutes fois sans lendemain.

III.2 L'ADMINISTRATION CIVILE

La hiérarchie du pouvoir administratif comprenait trois niveaux : le pays (**igihugu**), les régions (**uturere**), les localités (**imisozi**). Dans le cadre d'un article, on ne peut donner qu'une brève indication.

III.2.1 L'administration du pays

1/ Le roi est le chef suprême et plénipotentiel du pays. Son pouvoir est sacré, absolu, héréditaire et à vie. Cette situation vient du fait qu'il est considéré comme représentant de Dieu sur le pays.

Le roi partageait son pouvoir avec la cour (**i Bwami**). Cette participation au pouvoir royale comprend trois pôles : la reine mère (**umugabekazi**), les gardiens de la monarchie (**Abiru**) et les généalogistes (**Abacura-bwenge**) et les Aèdes (**Abasizi**).

2/ **La reine mère** co-régnait, de plein pouvoir, avec son fils. Elle était choisie parmi les clans dits pour ce rôle **Ibibanda**, désignés d'avance par les Abiru. Ces clans « matri-dynastiques » furent les suivants : Abazigaba (la toute première reine), Abasinga(9), Abega (10), Abakono (3), Abaha (3) et Abagesera (1). Il était interdit que la reine mère soit du Même clan que le roi.

La charge de fixer l'ordre de succession de ces matri-dynastiques pour fournir les reines mères était réservée exclusivement aux rois **Cyilima et Mutara**. Ils confiaient cette liste à un petit groupe d'Abiru qui devait la tenir secrète et ne pouvaient la révéler à personne. Le roi pouvait en prendre connaissance en présence de tout ce groupe au moment de désigner son successeur.

3/ **Le collège d'Abiru** jouait un rôle décisif dans la succession des rois et l'orientation globale de la politique du pays. C'est à eux que revenait la pérennité de l'institution monarchique. Ce collège assurait la mémoire et l'exécution d'un « **Code de Lois, contenant 18 articles** » auquel même le roi devait se soumettre impérativement, parfois au prix de sa propre vie.

4/ **Les généalogistes (Abacura- bwenge)** est un autre groupe de fonctionnaires de la Cour qui assuraient un autre service important. Ils devaient garder en mémoire le poème qui cite l'ascendance ininterrompue des rois, depuis le régnant jusqu'au premier. La fonction se transmettait d'une génération à l'autre, au sein de certaines familles. Ce poème d'ubucura-bwenge a été publié intégralement par A. Kagame dans son livre Inganji Kalinga (p.90-106).

Cette généalogie des rois qui remontent dans les débuts de l'histoire du Rwanda, répétant un Récit mot à mot, dont le moindre changement ou oubli était puni de mort, constitue **la source de notre histoire la plus sure et la plus ancienne**.

5/ **Les Aèdes de la cour** (Intebe y'Abasizi) représentent aussi une institution à la fois vénérable et historique précieuse. Elle remonte au règne de Ruganzu Ndoli (1510-1543). Cette institution est liée à l'histoire d'une grande Dame du clan des Abasinga.

Le nom de cette Dame était **Nyirarumaga**. Elle fut choisie pour être la reine mère adoptive de Ruganzu Ndoli. Elle était poétesse et avait déjà importé du Burundi une espèce de genre poétique dite « **impakanizi** ». Plus riche que les genres précédents, consistant en « quelques vers » et portant les noms *d'ikobyu ou ibyanzu*, le genre nouveau récapitulait dans un long poème toute l'histoire des règnes. Chacun était résumé dans un certain nombre de vers, séparés des précédents et des suivants par **un refrain dit « impakanizi »**.

A cet enrichissement littéraire, Nyirarumaga ajouta un autre d'ordre proprement historique. Elle fit ériger le métier d'Aèdes en fonction officielle à la Cour : **Intebe y'Abasizi b'i Bwami**. A ce « corps de poètes », elle fit assigner deux services : perpétuer la mémoire des grandes actions de chaque règne, mais aussi et surtout jouer le rôle de **critiques officiels de la conduite du roi**. Le roi devait tenir compte de cette voix du peuple et réajuster sa conduite.

Ces quelques données font montre d'un fait. Le pouvoir royal, bien que théoriquement absolu pour limiter les rivalités nuisibles, était, en pratique, soumis à des contrôles qui

en freinait sérieusement l'arbitraire ou l'égoïsme. C'est ce souci que nous allons retrouver dans les instances administratives inférieures.

III.2.2 L'administration régionale

A ce niveau, il faut faire deux distinctions : celle de l'armée et celle du territoire civil. Pour **l'administration des corporations militaires**, nous savons qu'elles se regroupent non par territoire mais par famille. Nous rappelons qu'il y en eut dans tout les pays, **88** au dire de A. Kagame. Nous en avons donné quelques exemples. Alors, chaque Milice avait un chef nommé « **Umutware w'ingabo** » (chef de l'armée) ou « **Umutware w'Umuheto** » (chef de l'Arc). Les adjoints de ce chef étaient des chefs patriarcaux des différentes familles englobées dans chaque Armée sociale.

Quant aux **Districts civils**, il y avait deux juridictions parallèles et deux niveaux d'administration. Il y avait d'un côté **la juridiction des pâturages**, avec un chef de région nommé « **Umutware w'umukenke** », ayant sous son autorité « **Ibisonga** », c'est-à-dire des sous-chefs des localités. Pour la **juridiction du sol**, il y avait au niveau d'une région **Umutware w'ubutaka**, ayant sous son autorité **Ibisonga**, à savoir des responsables de collines.

I.2.3 Devoirs et droits du citoyen

La caractéristique du pouvoir traditionnel, nous l'avons déjà souligné, est le centralisme pour maintenir l'unité du pays et la cohésion des institutions ; mais en même temps le parallélisme des pôles du pouvoir pour limiter l'arbitraire et l'égoïsme. Ainsi chaque citoyen avait pour protecteur et recours, non seulement le roi, mais aussi les trois autorités parallèles : de l'armée, du sol et du pâturage. Il pouvait utiliser leur rivalité à son profit au cas échéant pour faire valoir **ses droits**. Concernant **les devoirs** du citoyen, il s'agissait des **services et des redevances en vivre**. Chacun était impossible pour ses produits des champs ou du bétail. Ces redevances suivaient les régimes de possession.

Sans vouloir entrer en détails, il y a lieu de signaler deux régimes de **biens** : **« pleinement personnels » et des biens « contractuels »**. Cette dernière catégorie de biens mérite une petite explication. Il s'agit du fameux contrat de **bail** sur les terres (**ubukonde**) et sur les vaches (**ubuhake**). Le propriétaire gardait la nue-propriété tandis que le locataire jouissait de l'usufruit. En laissant de côté le jugement de valeur de ce double contrat, qu'il faut placer dans son contexte historique pour l'apprécier, nous devons dire que ces redevances étaient imposables aux propriétaires de plein droit. Ces redevances correspondent aux impôts et taxes, en nature, pour faire vivre les autorités et faire fonctionner l'administration à tous les niveaux du pays.

Notes bibliographiques

0. KAGAME, Alexis

- Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda, Butare, 1972.

- Le code des institutions politiques du Rwanda précolonial, Bruxelles, 1952.
- La notion de généalogie, Bruxelles, 1959.
- Les Milices du Rwanda pré-colonial, Butare, 1962.

- Inganji Kalinga, Kabgayi, 1943.
- Introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda, Butare, 1969.

1. CHEVALIER, Jacques Histoire de la pensée, III. La pensée moderne, Paris, 1961.

A propos du siècle « **des lumières** » qui est essentiellement un mouvement philosophique, il est intéressant de noter ses analogies en France et au Rwanda. Ce mouvement a provoqué la rupture entre l'ordre ancien du moyen Age et l'époque moderne au moment de la mort du roi « Soleil » (Louis XIV). Celui-ci se considérait comme « **l'humble lieu-tenant de Dieu** ». Nous l'avons dit, c'est cette conception que nous trouvons au Rwanda avant la colonisation. Celle-ci a apporté chez nous cette rupture en apportant cet esprit des « lumières » qui contient une **absolutisation de l'homme**. Le christianisme, venu chez nous avec la colonisation, n'a pas pu délimiter les dégâts de cette philosophie comme il n'a pas pu le faire en Europe. La leçon à tirer et que nous avons à éviter cette **immense méprise** d' « absolutiser l'homme » ou de croire que Dieu constitue un abaissement pour l'homme. La méprise tient à l'opposition indue placée entre Dieu et l'homme ; alors que celui-ci n'est grand qu'à genoux devant son créateur.

2. BYANAFASHE, Déogratias, La famille : principe de cohérence de la société rwandaise, Traditionnelle, in cahiers lumière et société, N°6, Kacyiru, 1997
3. MUZUNGU, Bernardin, Une nation qui a Dieu pour père, in cahiers lumière et Société, N°6, Kacyiru, 1997.

RAPPORTS ENTRE L'EGLISE CATHOLIQUE ET L'ETAT RWANDAIS PENDANT LA PERIODE COLONIALE

Paul RUTAYISIRE

L'établissement de **bons rapports** entre la population rwandaise, les autorités indigènes et les représentants de l'Administration coloniale, a été la préoccupation majeure des missionnaires. C'était la condition primordiale pour la réussite de leur entreprise. Mais, si théoriquement, cet objectif était clair et accepté par tous les missionnaires, dans la pratique, sa concrétisation n'a pas été partout et toujours conforme à ce principe. Par ailleurs, son application était conditionnée par la réaction des partenaires, à savoir les autorités indigènes et les représentants de l'administration coloniale.

I. LES TEMPS DE L'AFFRONTEMENT

D'après les écrits des premiers missionnaires, l'accueil que leur a réservé la population, surtout où ils se sont installés, variait selon qu'il s'agissait des Bahutu ou des Batutsi. Les Bahutu se seraient montrés, dès le début, « complètement dévoués ». Tandis que les Batutsi auraient affiché une attitude franchement hostile. Le roi et la cour ont été accusés ou soupçonnés d'avoir ordonné le pillage des caravanes des missionnaires et de persécuter ceux qui les fréquentaient. C'est pour cette raison que, pour protéger leurs biens et leurs sympathisants, les missionnaires ont usé de la force pour amener les Batware à une plus grande collaboration. Mais, ce faisant, ils sont entrés en conflit ouvert avec ces derniers. Les missionnaires se sont permis d'infliger des punitions sévères aux Batware récalcitrants, par exemple les travaux forcés, la fourniture du bois, du bétail ou des ouvriers, etc.

La situation ainsi créée devint si tendue qu'à la fin de l'année 1901, Mgr Hirt constatait avec amertume que « les missionnaires du Rwanda ne veillaient pas assez aux bonnes relations avec les autorités ». Il mettait alors particulièrement en cause le comportement des pères **Blanc** et spécialement du père **Barthélemy**, à l'époque respectivement supérieur de Save et de Zaza. **L'évêque se plaignait du fait que ces deux missionnaires ne respectaient pas le roi ni les Batware et qu'ils n'étaient rendus coupables d'actes de violence à l'égard de la population** (Lettre du 31 décembre 1901).

A cette époque il n'y avait que le supérieur de la mission de Rwaza, le père **Classe** qui essayait de se conformer aux directives du Cardinal Lavigerie. En effet, à l'hostilité des Batware et de la population, ils n'ont pas répondu par la force mais en appliquant **les directives de Mgr Hirth, selon lesquelles il fallait « ménager les Batutsi » et ne pas vanter leur autorité et la puissance du roi** ». C'est ainsi que les missionnaires, placés dans cette région du Murera où l'autorité royale était faible, ont opté pour son renforcement (Diacre de Rwaza, février 1904, p.31). Ils ont effectivement participé à la levée de l'impôt royal (ikoro), à la soumission des chefs des clans révoltés, et se sont refusés à soutenir Basebya en rébellion ouverte contre le roi Musinga.

Mais, bien que conforme aux directives épiscopales, ce comportement des missionnaires de Rwaza ne leur a pas épargné l'épreuve de force qui eut lieu en 1904 et que le **Capitaine Von Grawert** a qualifié de « petite révolution rwandaise ». Il s'agissait, comme disait le père **Hurel** (Histoire de la mission de Save, 1909 p.8-9), d'une colère populaire dirigée contre tout étranger au pays ». Elle a commencé à la fin de 1903 et s'est poursuivie d'une manière intense jusqu'en Octobre 1904. Les marchands (noirs, arabes et européens) ont été les principales victimes de cette « colère » que, d'après les témoignages, ils avaient provoquée par leurs exactions. Leurs caravanes furent pillées et certains d'entre eux y laissèrent même la vie. D'après le diacre de la mission de Save, en juillet 1904, des marchands Baganda furent tués sur les bords de l'Akanyaru ; 27 furent massacrés dans la Buganza en septembre de la même année. Il y eut aussi des massacres dans le Nduga durant le mois d'Août. A Save, on s'est attaqué, dès le mois de janvier aux biens des missionnaires et à leurs adeptes. Les pères s'attendaient même à une attaque « des armées du roi pendant la nuit du 10 ou 11 Août 1904 : une attaque qui n'a pas eu lieu ». On ne saura jamais si elle avait été programmée ou non.

A Rwaza, dès le mois de février jusqu'en septembre 1904, les missionnaires furent objet de menaces plus réelles et plus dangereuses de la part des grandes familles tribales de la région. La tension atteignit son paroxysme durant les mois de juillet-août. Les « hommes des missionnaires », adeptes et auxiliaires, furent malmenés,

certains même tués, et plusieurs attaques de la mission repoussée. La situation devint si désespérée » qu'il fut question, à un certain moment, de l'abandon du poste. Les missionnaires concernés, réunis en conseil, ont repoussé cette éventualité surtout parce que cette décision aurait exposé les « partisans » des missionnaires « aux représailles » de leurs ennemis. La tension prit fin, en septembre 1904, après l'intervention des missionnaires de Nyundo et surtout après l'arrivée de **20 Basukuma armés** envoyés par Mgr Hirth pour assurer la protection des missionnaires.

Les missionnaires ont vu dans les événements de Rwaza, tantôt un plan des Batutsi pour renforcer leur autorité dans le Mulera, tantôt une réplique des Balera à la ligne « royaliste » que les missionnaires avaient adoptée, ou encore « un mot d'ordre de la capitale » pour « se défaire des Blancs » (Diacre de Rwaza, 1903-1904). Quelles qu'aient été les causes de ces affrontements, il faut corriger l'explication simpliste mentionnée plus haut, qui consiste à réduire la résistance des Banyarwanda à l'expansion et à la présence des missionnaires à une **affaire ethnique**. Les pillages des caravanes et les événements de Rwaza sont la preuve de la hostilité dont les missionnaires étaient l'objet à cette époque non seulement de la part des dirigeants « Batutsi » mais de toute la population. L'opposition a été surmontée grâce à la supériorité de la force de frappe (les armes à feu), dont l'usage fréquent ne pouvait faire disparaître que de manière superficielle les causes du malaise.

Ces années troubles ont été suivies par « un calme apparent » du missionnaire, marqué par la même divergence de vision et de comportement quant aux rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'autorité politique. D'un côté, il y avait les **partisans de l'affrontement** (les Pères Brard, Pouget, Zuembiehi), et de l'autre, il y avait la position minoritaire du père Classe (supérieur fondateur de Rwaza) de **soutenir et de renforcer l'autorité du roi et de ses chefs Batutsi**. Cette dernière option relevait plus d'une « simple obéissance évangélique » et du réalisme politique que d'une sympathie pour la ligne suivie.

II. DES PRATIQUES ANTI- GOUVERNEMENTALES

Les chefs de district qui se sont succédés à Usumbura, entre 1900 et 1906 (les capitaines Bethe, Beeringue et Von Grawert), n'étaient pas anti- catholiques, en dépit de leur appartenance au protestantisme. **Les mauvais rapports qui ont existé entre eux et les missionnaires catholiques sont imputables, à notre avis, aux options politiques de ces derniers et à leur comportement à l'égard de la population et des autorités indigènes**. Les responsables de l'administration coloniale reprochaient aux missionnaires de faire de la politique anti- gouvernementale et de s'immiscer dans les affaires administratives et judiciaires du pays. Dès les premières années de leur présence dans le pays, les **autorités allemandes ont opté pour l'administration indirecte**, c'est-à-dire pour le gouvernement du pays par et à travers les structures traditionnelles du pouvoir. Sur les principes, les premiers missionnaires n'étaient pas opposés à cette politique. Ils préconisaient simplement quelques réformes qu'ils jugeaient nécessaires pour faire évoluer ces structures. Mais dans la pratique, leur comportement était réellement en opposition avec la ligne politique définie et suivie par le gouvernement colonial. Les exemples sont nombreux à ce propos.

A plusieurs reprises, Mgr Hirth s'est dit mécontent des missionnaires qui manifestaient une propension particulière de s'occuper des affaires civiles. Mais, ne pouvant pas s'occuper convenablement de son immense vicariat, le vicaire apostolique

assisté à la détérioration des rapports de ses missionnaires avec les autorités coloniales et traditionnelles. Il a essayé d'y remédier en procédant à l'affectation des missionnaires particulièrement compromis à d'autres postes du vicariat (rappels des pères Brard et Barthélemy). **Mais la décision la plus importante a été la nomination d'un vicaire délégué, en la personne du père Classe, chargée spécialement de « toutes les relations avec l'autorité européenne et indigène ».** Ce dernier, âgé alors de 32ans, fut nommé supérieur de Save en décembre 1906. Il y restera jusqu'à son établissement à Kabgayi, en Avril 1908. **La nomination d'un missionnaire coordinateur des activités des missions du Rwanda a constitué un tournant dans l'histoire du catholicisme rwandais. Elle signifia la fin d'une période anarchique pendant la quelle les missionnaires, surtout les supérieurs des missions qui exerçaient des pouvoirs sans limites, agissaient sans se préoccuper de l'intérêt général des missions, ni de l'esprit des directives de leur évêque et de leur société.**

III. LA DETENTE DUE A L'ACTION DU PERE CLASSE

Les premières observations du père Classe sur les sentiments de la Cour et des grands chefs envers les missionnaires (Lettre du 24 mars 1907) montrent à quel point les relations à ce niveau s'étaient détériorées. **Le roi était en colère contre les chrétiens et les catéchumènes qui, selon sa conviction, ne reconnaissaient pas son autorité, et contre les missionnaires qui maltraitaient ses ABatware et n'ingéraient dans les affaires politiques et administratives du pays.** Les grands chefs étaient aussi mécontents pour les mêmes raisons. Mais pour le père Classe, cette colère ne venait pas d'une prédisposition naturelle à la xénophobie ; elle provenait de multiples erreurs et erreurs graves commises par les missionnaires à l'égard des autorités indigènes et parce que certains de ces missionnaires avaient opté pour l'affrontement.

Pour redresser la situation, le père Classe préconisait l'application stricte des directives de Mgr Hirth en cette matière et le soutien total et inconditionnel des autorités indigènes. En cas de non application de cette ligne, le père craignait, une fois de plus, l'affrontement, dont les missionnaires sortiraient perdants. Car la classe dirigeante risquait de se détourner du catholicisme pour embrasser le protestantisme. **C'est donc dire combien était difficile au départ la mission du père Classe de changer les sentiments hostiles des autorités civiles, indigènes et coloniales, à l'égard des missionnaires.**

Le père Classe va y parvenir malgré les luttes des factionnelles dont la Cour était encore le théâtre dans le prolongement du coup de Rucuncu ((hantise de l'illégitimité et de la rébellion). En effet, à partir de 1908, le père Classe va occuper une place privilégiée à la Cour de Nyanza que les protestants et même les responsables de l'Administration coloniale vont lui envier. Cette étape d'amadouer les autorités civiles et de mettre à l'ordre les missionnaires terminée, les conditions étaient réunies pour une action de conversion en profondeur de la classe dirigeante. Ce fut la seconde phase de la mission, dans laquelle il était assisté par son confrère le père **Schumacher. L'avenir des missions du Rwanda en dépendait, disait-il, car la religion du pays sera celle que les chefs et le roi auront choisie** (Lettre du 28 Avril 1911).

C'est en ce moment qu'il exprima aussi son grand désir de convertir « l'âme du pays ». Les chefs et le peuple, dit-il, « regarderont toujours vers Nyanza » avant de se décider. Le père Classe n'espérait pas obtenir des résultats escomptés immédiatement auprès des adultes de la classe dirigeante. Pour lui le changement devait venir par les jeunes **intores** qui vivaient nombreux à la Cour. Il s'y est tellement investi qu'en 1910, il constatait avec satisfaction que parmi ces derniers, il y avait déjà « un esprit de révolte » contre leurs parents qui leur interdisaient tout contact avec les Européens. Le vicarier général est plus précis sur ce qu'il appelle « l'état latent de crise » de la Cour. Les promoteurs de cette crise, expliquait-il, sont des **intore** du roi, des enfants de « vrais grands chefs », qui fréquentaient l'école de Nyanza : au total « une dizaine qui se fait instruire en secret » pour recevoir le baptême. C'est effectivement par cette jeunesse de la Cour que les changements souhaités par le père vont venir.

Au niveau local, celui des missions et de l'administration territoriale, **un changement est perceptible qu'après 1906, dans le comportement des missionnaires** à l'égard des dirigeants. Conformément aux directives, les pères ont adopté une attitude plus soumise, prêchant l'obéissance aux chefs à leurs sympathisants, se gardant de prendre parti comme par le passé contre les chefs. Cette attitude plus respectueuse de l'autorité traditionnelle a permis aux missionnaires de régler à l'amiable, avec les dirigeants locaux, beaucoup de cas conflictuels.

IV. DES RELATIONS MITIGÉES AVEC LA RESIDENCE

La nomination d'un missionnaire chargé spécialement de normaliser les relations avec les autorités coloniales a également mis fin à la tension signalée plus haut. Mais elle n'est pas parvenue à créer un climat de confiance totale. La promotion de M. **Kandt au rang de premier résident civil du Rwanda** (fin 1907) ne constituait pas un atout pour les missionnaires. Etant dans le pays depuis 1898, celui-ci le connaissait très bien et connaissait aussi les démêlés que les missionnaires catholiques avaient eus avec ses prédécesseurs.

Dès son entrée en fonction, son objectif semble avoir été la réduction de l'influence des missionnaires, qualifiés dans les milieux gouvernementaux de « rois non couronnés ». Mais réaliste et conscient du rôle important que ceux-ci pouvaient jouer dans la « pacification » ou la soumission du pays à l'ordre colonial, le résident Kandt évita tout conflit ouvert avec eux. Il a alterné les gestes de sympathie avec des manœuvres pour les compromettre auprès du gouvernement central. Les responsables du vicariat étaient bien conscients de ce double jeu. C'est pour cela qu'ils ont invité régulièrement leurs confrères de redoubler de prudence face aux agents coloniaux. Pour le père Classe, la meilleure façon de se situer était de garder « ses rôles », c'est-à-dire de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires politiques et administratives du pays, et de ne pas critiquer les options de politique générale de l'Administration ; par exemple son soutien inconditionnel des dirigeants Batutsi. Mais l'application de ces directives était, comme par le passé, difficile à réaliser.

Concernant le système de **l'administration indirecte** poursuivie par le Résident Kandt, le père Classe le trouvait réaliste, à cause du grand attachement des autorités indigènes « à leurs coutumes » et de la nécessité de former d'abord les dirigeants autochtones, « si peu rapprochés des idées européennes, et qui comprennent si peu l'intérêt du changement » (Lettre du 12 mars 1908). **Mais d'une manière générale, les missionnaires ne comprenaient pas la raison d'être du soutien inconditionnel et aveugle des dirigeants Batutsi, soutien décrété par les**

Allemands. Et dans les premières missions situées près des centres administratifs, on se plaignait de l'augmentation soudaine des corvées publiques (construction des bâtiments, tracement des routes, etc.) et surtout de leur mauvaise répartition sur les populations sollicitées (cfr. Diacre de Nyundo, mai 1991).

Jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, les rapports des missionnaires avec les autorités coloniales ont été marqués davantage par un antagonisme latent mais permanent et malgré une réelle volonté de collaboration. **Les missionnaires de nationalité française dans leur majorité manifestaient « peu d'enthousiasme » à collaborer avec un gouvernement qui ne les consultait pas et dont certains représentants affichaient même leurs préférences pour les missionnaires protestants.** En définitive, cet état inquiétait peu les missionnaires pour lesquels la priorité revenait aux rapports avec les dirigeants indigènes, rapports qu'ils ont entretenus avec beaucoup de succès.

Durant le premier conflit mondial, Mgr Hirth et le père Classe ont insisté dans leurs directives sur la fidélité au gouvernement allemand. Quelques missionnaires de nationalité française (Lecoindre et Launay) reprocheront à leurs supérieurs d'avoir préconisé la collaboration avec les allemands. Mais la majorité reconnaissait qu'il était difficile d'agir autrement dans une situation pareille. Car le refus de rendre les services demandés aurait compromis l'avenir des missions dans le pays. A part la mesure de l'éloignement des missionnaires de nationalité française des frontières du Congo belge, et l'arrestation momentanée de quatre pères de nationalité italienne, aucun missionnaire ne seront importuné ou malmené par les autorités allemandes durant ce conflit.

V. SOUS L'OCCUPATION DE LA Belgique

Le premier fait signé par les responsables du vicariat après la guerre est le rapprochement des jeunes Batutsi résidant à la Cour avec la nouvelle religion. « Les jeunes Batutsi, dit le père Classe, dans une lettre du 2 mars 1917, se rapprochent beaucoup de nous et ce serait l'heure de progresser de ce côté maintenant qu'ils craignaient moins l'opposition du roi et des vieux courtisans ». Ce mouvement des jeunes **intore** de la Cour été suivi par un autre formé par quelques Batware du Centre et du Sud d'importance politique moyenne qui se sont convertis au christianisme. Suite à tous ces cas, on a parlé dans les rapports annuels du Vicariat de l' « aurore d'une ère nouvelle ». Ce qui n'était pas faux.

Cependant ces progrès indéniables se manifestaient au moment où les missionnaires enregistraient une perte relative d'influence auprès du roi et des grands chefs. Cela était dû à la politique suivie par les autorités militaires belges durant les mois qui ont précédé la nomination d'un **Résident unique pour le Rwanda, le Major Declerck,** en avril 1917, **à qui le commissaire Malfeyt donna la mission de « rendre à Musinga toute son autorité ».** Ce faisant, il mettait un terme aux manœuvres d'un groupe d'agents coloniaux auquel était associé le supérieur de Save, le père Huntzinger, qui voulaient l'éloignement et même la tête du monarque en guise de punition pour être resté attaché aux allemands. **C'est à partir de ce moment aussi que le nouveau gouvernement colonial s'est montré plus soucieux de favoriser l'action et la présence des missionnaires catholiques dans le pays.** Les deux partenaires, les

missionnaires et les Belges se considéraient comme des « alliés naturels et indispensables ».

Le revirement politique du début de 1917 posa les jalons de « **l'administration indirecte** » à la **Belge** que le Ministre des colonies allait avaliser en 1920. Pour les responsables du vicariat du Kivu, il n'y avait pas d'autres alternatives possibles. C'est pour cette raison qu'ils sont promis leur concours aux nouvelles autorités coloniales **Nous serons heureux de seconder de toutes nos forces les nouvelles autorités, dit le père Classe**, que nous apprécions à un si haut point la transformation et le progrès moral et matériel du Rwanda » (Lettre au commissaire Malfeyt, 26 décembre 1918). La convergence des idées, la collaboration et la concertation entre les Belges et les missionnaires, dans tous les secteurs de la vie nationale, vont se poursuivre sans relâche et se renforcer, conférant aux seconds le rôle de dirigeants au même titre que les premiers. Rien de ce qui touche à la société rwandaise ne sera entrepris sans l'aval et l'appui des missionnaires.

VI. LE TEMPS DES REFORMES

En optant pour le régime de l'administration indirecte, la puissance coloniale s'est donnée en même temps comme **objectif d'opérer des mutations profondes dans la société rwandaise**, mais de manière lente. Du point de vue de la politique administrative, cela s'est traduit par la mise en œuvre de réformes qui ont modifié complètement les cadres traditionnels de l'exercice du pouvoir. Les réformes les plus importantes et celles au sujet desquelles les missionnaires se sont exprimées sont surtout la réforme foncière et la suppression d'ibikingi.

VI.1 La réforme foncière

Le Rwanda précolonial connaissait deux régimes bien délimités : la régime d'**Ubukonde** dans le Nord (Bugoyi, Bushiru, et Mulera) et celui d'**Amasambu** en vigueur dans le reste du pays (Cfr.A.Kagame, les organisations socio-familiales). Sous le régime d'**Ubukonde**, la propriété privée existait réellement. Le sol appartenait à la famille qui l'avait défriché. Tandis que sous le régime d'**Amasambu**, la propriété dépendait de l'autorité politique, c'est-à-dire du chef de la terre (Umutware w'ubutaka). Ceux à qui ce dernier cédait l'usufruit d'isambu lui devaient des prestations en service et des redevances vivrières.

De ce fait, le régime d'Ubukonde était plus avantageux que celui d'Amasambu dans la mesure où les Bakonde ne dépendaient que des chefs de lignage, était tenu uniquement de verser des redevances vivrières et saisonnières à la Cour. Sous le régime d'Amasambu, la situation des paysans était beaucoup plus précaire. « La tenue des terres de culture n'était pas garantie. Le roi et ses représentants, dans les limites de leurs ressorts respectifs, pouvaient utiliser leur priorité de droit sur tout champ même occupé et se l'approprier de manière primitive », diront J.Maquet et S. Nayigiziki.

Mgr Classe partisan de l'instauration de la propriété privée a plaidé pour le maintien du régime foncier d'Ubukonde en mettant en exergue les garanties qu'il offrait aux Bakonde (Lettre à Résident, du 12 Septembre, 1927). Pour le régime d'Amasambu, les missionnaires préconisaient comme première étape à franchir, celle de garantir au paysan l'usufruit de la terre qu'il occupe et exploite, et de lui accorder par la suite la

propriété complète. Il y avait par conséquent, **une identité de perception** en ce qui concerne la politique foncière, entre les missionnaires et le gouvernement colonial sur l'objectif à atteindre et la procédure à suivre. **C'est sur l'application** de cette politique que les missionnaires ont formulé **des critiques**.

VI.2 La réforme administrative

Dans la structure administrative, le **Rwanda ancien était divisé en provinces, au nombre de 24, subdivisées à leur tour en ibikingi** d'une étendue variable : un ibikingi, écrivit A.Kagame, pouvait être « une colline ou une superficie englobant plusieurs collines ». La colline (umusozi) constituait le plus bas échelon de l'administration traditionnelle. Il faut préciser cependant que le **système d'ibikingi était uniquement en vigueur dans les zones où l'élevage prédominait**. Les Européens reconnaissaient la solidité de ce système administratif. Mais il lui reprochait le morcellement excessif de l'ibikingi, ainsi que la compénétration des compétences et des propriétés territoriales.

La réforme administrative que le gouvernement allait entreprendre avait comme objectif le « **remédier à l'émiettement de l'autorité** ». Aussi, le remodelage du territoire aboutit à au résultat que voici. Il y eut d'abord **deux suppressions**. La première fit disparaître les trois responsables parallèles de l'administration traditionnelle : celui de l'Armée (umutware w'ingabo), celui du sol (umutware w'ubutaka) et celui des pâturages (umutware w'umukenke). La deuxième élimina les enclaves et les ibikingi de moins de **100** contribuables. Il y eut ensuite un **remodelage territorial**. Les anciennes provinces deviennent des **territoires** ; tandis que les ibikingi deviennent des **sous chefferies**. Entre les deux, on crée une nouvelle entité : la **Chefferie**.

L'intervention des missionnaires dans cette réorganisation administrative est une donnée incontestable. Il est certain qu'ils étaient consultés par **la résidence et l'Administrateur avant toute création de chefferie. Il est certain aussi que les missionnaires étaient consultés sur les candidats à nommer aux postes de chef et de sous-chefs**. Enfin, il est à rappeler que suite au **système scolaire ségrégué** mis en place, les **Batware promus étaient des Tutsi**, les seuls à remplir les conditions requises pour être **auxiliaires du colonisateur**. Savoir lire et écrire. La promotion des hommes des Bapadiri a été, en outre, favorisée par les bons rapports qui existaient entre ces derniers et le gouvernement colonial, et par la profonde conviction des agents territoriaux selon laquelle la conversion du christianisme et le contact régulier avec les missionnaires faisaient évoluer les mentalités des convertis.

Pourtant beaucoup de ces nouveaux chefs se sont montrés incapables de bien remplir leurs tâches, d'où des destitutions fréquentes. A cela s'ajoutent des irrégularités qui ont marqué la nomination de quelque Batware. Certains recevaient non seulement les collines ou les territoires de leurs prédécesseurs, mais également leurs biens : ce qui était une injustice à l'égard des Batware destitués. Si cette réforme était claire pour ceux qui l'avaient conçue et qu'ils l'appliquaient, elle l'était moins auprès des administrés. Elle les a mis dans un état de confusion au sujet de l'identification de leurs véritables dirigeants que leur offrait le système administratif traditionnel. **Pour les missionnaires et Mgr Classe en particulier, l'application de cette réforme et l'avènement de nouveaux chefs leur ont permis de contrôler davantage l'administration et les services publics du pays, grâce à l'élite politique tutsi dont ils ont favorisé la promotion. De plus, ils pouvaient désormais faire intervenir ces nouveaux chefs pour le bénéfice de l'évangélisation.**

VII. LES MISSIONNAIRES ET LA COUR ROYALE

Si tous les Batware, même ceux qui étaient récalcitrants au début, ont tenu leur rôle d'auxiliaires des missionnaires et de la puissance coloniale, le roi Musinga ne s'y est pas prêté. Pourquoi et comment a-t-il persisté dans ce refus qui, finalement, lui a été fatal ?

Le rapport de Musinga avec les Européens a connu 2 phases dont le moment charnière se situe vers la fin de l'année 1925. Avant cette année, le roi était considéré comme anti-belge, et ceux qui ont vécu près de lui le confirment. Il faut dire, cependant, que jusqu'à, cette époque, il n'était pas anti-missionnaire ni anti-catholique. C'est Mgr Classe lui-même qui fait ce constat (Lettre du 10 mars, 1923). Son hostilité à l'égard des belges était due à la politique dirigée contre lui, sous l'occupation militaire et aux limitations portées à ses pouvoirs traditionnels. Dès 1923, la collaboration entre Musinga et les belges devient de plus en plus difficile. C'est déjà à cette époque que le vicaire apostolique demandait à l'autorité coloniale des mesures énergiques et pas des demi-mesures pour couper court à cette opposition (Lettre du 1^{er} Septembre, 1923).

Le gouvernement colonial n'a pas agi aussitôt dans le sens souhaité et indiqué par Mgr Classe parce qu'il était convaincu que Musinga était « de bonne volonté » et désireux d'améliorer les conditions (matérielles) de son peuple » **Pour le gouvernement, seul l'entourage du Mwami était hostile à la collaboration avec les Européens.** Dans un premier temps l'action gouvernementale s'est limitée à l'affaiblissement de cet entourage. La première victime de cette politique fut le grand mupfumu (devin) et mwiru, Gashamura, exilé au Burundi en mars 1925. D'autres personnages influents de la Cour ont été frappés de mesures semblables, par exemple Tete et Rudahigwa.

Ces mesures ont détérioré les rapports de Musinga avec les Européens, comme il fallait s'y attendre. Dans une lettre du 15 août 1925, Mgr Classe dit à ce propos : « A Nyanza, on semble se montrer de plus en plus contre les Européens. C'est que l'autorité et l'autocratie du roi sombrent de plus en plus et ils voudraient rien en céder ». Et cette politique s'est avérée finalement inefficace, car elle n'a pas rendu le roi aussi coopérant que le gouvernement et les missionnaires le voulaient. Le rapport administratif de 1926 reconnaît indirectement cet échec en brossant le tableau flatteur de Musinga : « Roi sans énergie, usé et vieilli avant l'âge, crédule prisonnier des sorciers ». Musinga et son entourage semblent avoir opté pour le non-oumission.

Dans cette épreuve de force, le roi partait perdant non seulement à cause de la puissance des Européens mais aussi et surtout parce que la classe dirigeante était de nouveau profondément divisée par **la résurgence des antagonismes entre le clan d'Abega et celui des Abanyiginya.** Cette dimension aux origines complexes et lointaines s'est révélée au grand jour, lors d'un procès qui s'est déroulé à Nyanza, en décembre 1925 et qui a opposé Kayondo, neveu de Musinga à deux protégés de celui-ci, les Batware Kanuma et Bandora (beau-père du roi).

D'après le rapport administratif et les témoignages oculaires, le différent portait sur une vingtaine de collines et plusieurs millions de têtes de bétail que le père de Kayondo, Mbanzabigwi avait confiées à ces deux Batware en attendant la majorité de son héritier. Outre passant leurs droits, Kanuma et Bandora s'étaient appropriés ces avec, semble-t-il, l'accord tacite du roi et de la reine mère et avaient laissé Kayondo complètement démuné. Celui-ci convaincu que la Cour ne pouvait pas lui rendre ses biens et, conseillé par quelques membres de son clan d'Abega, porta plainte contre les 2 Batware devant les autorités européennes.

Le résident confirma la sentence, rendue auparavant par le roi qui, reconnaissant Kayondo dans ses droits, n'avait pas été exécutée. Ce procès a constitué un cas de jurisprudence et a eu un grand retentissement dans le pays. Le poids politique et économique du clan d'Abega était tel qu'il a divisé une partie de la classe dirigeante en partisans et adversaires de Kayondo. Ces derniers le traitèrent de grand ennemi du roi et d'homme sans cœur. Cette division de la classe dirigeante a été exploitée par les adversaires de Musinga pour l'isoler davantage des membres influents de sa famille, des grands chefs et même de ses propres enfants.

Malgré cela, il a persisté dans son refus de collaborer avec le gouvernement colonial. Bien plus, il est devenu plus anti-catholique, d'après les propos de Mgr Classe (Lettre du 7 mai 1927). Cette attitude devait lui valoir des sanctions de la part du gouvernement colonial et des accusations fondées ou non, de la part des missionnaires et plus particulièrement de Mgr Classe. Celui-ci, avant de demander ouvertement sa destitution, n'a cessé de révéler le « radicalisme anti-catholique » de Musinga dès 1927 (dans beaucoup de lettre).

VIII. LA DESTITUTION DE MUSINGA

Dans la correspondance de Mgr Classe, les premières allusions ouvertes aux sanctions contre Musinga datent de la lettre du mois de Juin 1927, dans laquelle il écrit : « **il semble qu'au point de vue politique, nous allons avoir un changement et que l'étoile de Musinga va pâtir sérieusement. Ce sera un bien très grand à tous point de vue** ». Dans les milieux gouvernementaux, le sort de Musinga fut évoqué officiellement dès 1926. Le radicalisme du roi et de son entourage aller amener le gouvernement colonial à envisager des mesures plus sévères dont Mgr Classe souhaitait vivement l'application.

IX. Les préparatifs

C'est dans une lettre du 28 mai 1929 que le gouverneur (a.i) postaux a adressé au Ministre des colonies, que le sort du monarque du Rwanda a été abordé d'une manière claire. « **Le gouvernement, dit-il, n'avait aucune idée préconçue sur le roi, mais dès à présent, il considère que le prestige de l'administration n'a rien à gagner, en s'appuyant sur et être sans moralité ni conscience, qui ne voit et ne veut voir dans ces prérogatives qu'il s'efforce de conserver que les avantages matériels qui constituent l'apanage et les moyens de satisfaire une ambition dans laquelle n'interviennent ni le sentiment du devoir à remplir, ni la moindre préoccupation intéressant le sort de ses sujets** ».

Partant de cette constatation (supposée) de désintérêt total de Musinga pour l'amélioration des conditions de vie de son peuple, le gouverneur a proposé ouvertement sa destitution et sa déchéance. « **Je puis conclure que le gouvernement ne s'exposerait dans le Rwanda à aucun mécompte en reléguant Musinga et en lui servant une pension qui ne devrait certes pas atteindre (...) la somme impressionnante que représente le 20^{ème} de l'impôt perçu dans le Rwanda et le tribut que lui payent en nature des sujets sur lesquels il n'exerce plus en réalité d'autre autorité que celle que nous nous efforçons à lui conserver, les chefs de province les plus puissants s'étant virtuellement affranchis et parfaitement adaptés au régime nouveau où l'autorité**

européenne s'est substituée entièrement à celle, beaucoup moins appréciée, du Mwami ».

Postaux a précisé dans cette lettre qu'il avait consulté le vicaire apostolique à ce sujet et que celui-ci partageait son opinion. Effectivement, la position de Mgr Classe était identique à la sienne et l'on peut dire même qu'elle l'a inspirée. C'est dans une lettre de septembre 1927 adressée au **Résident du Rwanda, Morteihan** que l'évêque a exposé pour la première fois sa vision globale de l'avenir politique du Rwanda. Partant d'une distinction entre « l'autorité des Batutsi » et « l'autorité de Musinga », il a indiqué l'emblée son choix : la disparition de la dernière et le maintien de la première, car, disait-il, en gouvernement par les jeunes Batutsi le pays aura beaucoup à gagner : « Actuellement, si nous voulons prendre le point de vue pratique et l'intérêt du pays, **avec la jeunesse mututsi nous avons un élément incomparable de progrès**, que tous ceux qui connaissent le Rwanda reconnaissent. « Les Batutsi ont pour eux le savoir faire, le tact, les manières que n'ont pas les Bahutu plus frustes et plus timides. Ils ont encore un sens réel du commandement qui se remarque même chez les enfants de quatorze ou quinze ans. Le muhutu, lui, est travailleur, plus tenace, mais moins dégrossi ». (Un document, une époque, p. 139).

Les prises de position pro-tutsi ont valu à leur auteur beaucoup de critique de la part de ses confrères missionnaires, de la part des auditeurs, et même de la part des Batutsi à qui elles ont fait plus de mal que de bien. Placés dans leur contexte historique et culturel, ces affirmations sont le corollaire des thèses de l'inégalité des races de l'anthropologie du siècle dernier qui, dans le cas du Rwanda, a fait des Batutsi des Hamites ou comme il a été dit de « faux nègres » supérieurs aux Bahutu classés dans le groupe des Bantu. Ces thèses qui sont à l'origine de la division du peuple rwandais et des massacres que le pays a connus depuis 1959 ne doivent plus et ne peuvent plus être la grille de lecture de l'histoire du Rwanda.

Certains auteurs affirment catégoriquement que cette intervention de Mgr Classe en faveur de la jeunesse mututsi est venue contrecarrer l'expérience tentée par le gouvernement colonial de nommer de Bahutu avarang de Batware et des Bakarani. Cette expérience avait échoué toujours selon ces auteurs, à cause de l'incapacité innée des Bahutu à commander. Mais pour I Linden, cette expérience a échoué à cause de l'opposition des Batutsi. L'intervention de Mgr Classe a empêché la reprise de **cette expérience et obligé le gouvernement de s'appuyer sur les Batutsi. Ces derniers, dit le Père Van Overschelde, ont conservé le pouvoir grâce au vicaire apostolique.**

Ces affirmations ne nous paraissent pas fondées pour deux raisons. D'abord il n'y avait aucune trace d'affectation des Bahutu en tant que tel aux postes de responsabilité que ce soit dans les documents du gouvernement ou ceux de l'Eglise. Ensuite ces affirmations sont contredites par la politique qui était en cours de réalisation, celle de la promotion des élèves de Nyanza au rang des chefs et des sous-chefs. Le rapport administratif de 1927 le confirme en disant : « les chefs plus importants furent remplacés par des jeunes Batutsi lettrés ». Les autres rapports administratifs attestent que cette politique est restée inchangée. Si donc ce projet a existé, il n'a placé dans le contexte du mouvement de conversion que les jeunes Batutsi avaient lancé : le vicaire apostolique ne le cache pas dans sa lettre au Résident Morteihan. « Quant à nous-même, du point de vue religieux, puisque c'est le notre, nous croyons expérience faite que l'élément mututsi est pour nous le meilleur, le plus actif, le plus convaincu, le plus capable de ferment et celui qui exerce la plus heureuse influence directrice sur la masse

...). Ce bon élément que l'on a à portée de la main, il n'y a qu'à l'employer pour le développement matériel du Rwanda ».

Dans ce long article publié dans l'Essor colonial et maritime du 4 décembre 1930 sous le titre « pour moderniser le Rwanda » (no489, 490,491). Mgr Classe repris les thèses développées dans sa lettre au Résident. Dans cette article, le vicaire apostolique s'est également prononcé sur le sol de Musinga et tous ceux qui comme lui, restaient attachés à la tradition. Il faut, disait-il, les remplacer par des jeunes, tout en leur facilitant de bien terminer leurs jours dans une certaine aisance matérielle.

Une lettre adressée le 15 janvier 1931, au gouverneur VOISIN et dans un autre article publié dans le même journal « un triste Sire (in Essor Colonial et Maritime, 21 décembre 1930, n°494- 495). Dans ce dernier, Mgr Classe conscient du reproche qu'on pouvait lui faire, a d'abord expliqué pourquoi, après avoir soutenu Musinga dans un passé récent, notamment pendant l'occupation militaire et la question de Gisaka, il l'avait soudainement lâché. « Longtemps, j'ai défendu Musinga parce que c'était nécessaire au début de l'occupation, pour éviter des attaques venant de l'étranger ; parce qu'on ne pouvait rien reprocher à Musinga dans sa conduite pendant la guerre. A cette époque, en effet, l'union des chefs avec lui s'était un peu resserrée et il eut été impossible d'éviter l'anarchie s'il avait été enlevé. Il était une force pour le gouvernement, pour la revendication des territoires des Gisaka, du Buganza et du Mutara. On pouvait alors espérer un changement en bien dans sa mentalité et croire qu'il accepterait, au moins en fait, de coopérer à la transformation du Rwanda.

Qu'était devenu Musinga entre temps ? Selon Mgr Classe, un anti-européen par réception d'avoir perdu ses anciens pouvoirs absolus, un homme égoïste et arbitraire, incapable de gouverner le pays, un créateur de division qui écoute trop sa mère et ses flatteurs, un être « amoral » et « dégénéré » aux appétits sexuels débridés, et enfin un homme sans amour paternel qui a séparé certaines de ses enfants de leurs mères et qui menaçait ceux qui ne partageaient pas ses idées comme Rwigemera ou ses filles Bakayishonga et Musheshembugu. Comme on peut s'en rendre compte, ces reproches concernaient à la fois ses fonctions royales de et sa vie privée et même intime. Ils ont été repris dans les rapports administratifs qui ont précédé sa destitution.

Pour Mgr Classe, Musinga et sa mère devaient passer « immédiatement l'Akanyaru ou la Rusizi, donc être exilés au Burundi ou au Congo belge, afin que la situation soit « plus nette » pour le nouveau roi. Mais il s'est finalement rallié à la solution du Gouverneur Voisin de reléguer le roi et la reine mère dans une région périphérique du pays. L'endroit choisi fut Kamembe dans le Kinyaga. Il indiqua cependant les précautions à prendre, notamment placer les monarques déchus sous la vigilance de l'administrateur du lieu qui devrait surveiller les allées et venues autour de son **rugô**, pour soustraire ce terrain à la juridiction du chef Rwagataraka, proclamer dans tout le pays leur éloignement définitif et introniser le nouveau roi devant les chefs du pays. Cette procédure fut exécutée presque sur la terre.

Yuhi V MUSINGA quitta Nyanza le 14 novembre 1931, à 10 heures. Il était avec sa mère Nyirayuhi V KANJOGERA et 700 personnes de sa proche parenté. Le soir de ce jour fatidique, RUDAHIGWA, SON FILS aîné, fut proclamé « **umwami w'u Rwanda** » sous le nom dynastique de Mutara III. La proclamation et les cérémonies d'intronisation eurent lieu le Lundi, 16 novembre, 1931. L'acte de « désignation du roi des belges » fut la base juridique de sa légitimité. Le nom de règne lui fut choisi par Mgr Classe. Cependant, celui-

i n'assista pas à la cérémonie d'intronisation, « afin, dit-on, que rien ne pût être soupçonné de la part qu'il avait dû prendre dans cette révolution de palais ».

L'opinion de J. **Linden** (church and revolution in Rwanda, Manchester, University Press, 1978, p. 17) nous aide à apprécier cet acte de destitution de Musinga II le présente comme une simple victime d'une manœuvre du gouvernant belge. Pour cacher l'échec de ses réformes socio-économiques, entreprises dès 1923, a trouvé habile de le mettre sur le dos de Musinga. En effet, ces réformes ont été conçues et réalisées sans Musinga. Le gouvernement colonial aurait pu les poursuivre sans la moindre inquiétude, d'autant plus que l'autorité du monarque n'existait plus et qu'il était isolé. Quant au développement des missions catholiques, sa présence n'était plus un obstacle. Le mouvement de conversion était lancé à un point tel qu'avec ou sans le Musinga la « tornade » aurait eu lieu. En provoquant sa destitution, Mgr Classe n'a fait que choisir un raccourci qui devait mener plus rapidement au même but : celui de l'instauration d'un royaume chrétien au Rwanda.

Terminons cette relation de la destitution de Musinga par une interrogation sur cet acte grave dans notre histoire. Ce ne fut pas la première fois qu'un roi rwandais fut écarté du pouvoir. Pensons à Ruganzu Bwimba, à Ndahiro Cyamatare et même à Mibaùbwe Mutarindwa. Mais ce fut la première fois, que les méthodes d'humiliation et de mensonge touchent un tel niveau de profondeur. Musinga a été accusé de s'être opposé à la « civilisation » et à l'« évangelisation ». En face de cette version officielle, nous avons un avis contraire qui nous permet de connaître les vraies causes du malheur de Musinga.

A notre avis, **les vraies raisons de l'opposition de Musinga sont de trois ordres.** La première fut son attachement aux valeurs de la tradition. Le roi était une incarnation du pays dans les domaines politique, idéologique et religieux. C'était donc une question de fidélité à l'héritage ancestral. La seconde raison fut le choc psychologique provoqué par la perte de ses prérogatives de roi. La troisième fut le manque d'adaptation à la nouvelle situation imposée avec violence et sans lui laisser le temps d'assimiler les changements. La cause profonde de la perte de Musinga fut, peut être son **refus** l'« **aider les fossoyeurs** » de l'**indépendance de son pays que lui, incarnait.**

X. L'EPOQUE DU CATHOLICISME

Le successeur de Musinga, son fils Rudahigwa, a accédé au trône grâce à Mgr Classe. De telle sorte que les missionnaires ont salué son intronisation comme un geste fort important » qui, pour le catholicisme, devait marquer le début d'une ère nouvelle (Diacre de Kabgayi, novembre 1931, p. 359). De fait, il ne fut ainsi. Dans ses rapports avec les missionnaires, le roi a fait preuve d'une grande collaboration et soumission. Parmi ses nombreuses interventions directes pour aider les missions catholiques, citons la construction de l'Eglise de Rwamagana et Nyanza, sises sur les lieux des anciennes résidences royales. Plus que la collaboration, il s'est converti lui-même au catholicisme. Il fut baptisé le 17 octobre 1943, avec sa mère. Le signe suprême de l'avènement du « royaume de Dieu sur terre », tant rêvé par Mgr Classe fut la consécration du Rwanda au Christ roi des rois » dans une cérémonie grandiose qui a eu lieu dans l'Eglise de Nyanza.

0. CONCLUSION

Les rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat rwandais durant la période coloniale avaient un double objectif : la civilisation et l'évangélisation. Cet objectif engageait trois partenaires : l'Administration coloniale, les missionnaires et les autorités indigènes. D'après ce qui vient d'être résumé, le résultat a été atteint globalement. La consécration du Rwanda au Christ roi des rois fut le signe suprême. La collaboration entre les trois partenaires fut également un succès. Celle-ci fut célébrée dans le geste du baptême de Mudahigwa qui intégrant dans son prénom de baptême celui du gouverneur Général (Pierre) qui fut aussi son parrain ainsi que celui de Mgr Classe (Léon). Dans son livre Un audacieux pacifique (Namur, p.93), le père Van Overschelde exprime excellemment cette collaboration : « la croix fortifie le drapeau qui l'abrite dans ses plis ».

Cette Eglise sociologiquement triomphaliste n'a eu qu'un résultat « très relatif » au niveau de la conversion chrétienne en profondeur. Elle a commencé par la déposition du roi légal Musinga. Elle a réduit les autorités indigènes, à commencer par le Mwami Mutara à l'état de simples exécutants (« **ndiyo bwana** ») dans des réformes et des corvées contraires à la conception traditionnelle du pays. On aurait pu rester sur cette apparence de succès pour longtemps si... Si un événement majeur en Afrique n'était pas arrivé : la revendication de l'indépendance des pays africains. Et voilà l'aune à laquelle il faut juger cette épopée coloniale au Rwanda. Ce mouvement indépendantiste a tout remis en question. Tout ? Pas exactement. La collaboration entre les trois partenaires a continué. Les colonisateurs, les missionnaires et mêmes les autorités indigènes. Avec une seule différence toutefois. Les auxiliaires indigènes « tutsi » ont été remplacés par les auxiliaires indigènes « hutu ».

Pour éliminer l'éventualité de l'indépendance du pays, qui coïncide avec la fin de règne colonial, le colon et le missionnaire scellèrent une alliance stratégique et opportuniste avec les nouvelles autorités indigènes du Parmehutu. C'est de cette stratégie qu'est né **l'ethnisme**. De fil en aiguille, nous en sommes venus à l'état actuel du pays. L'année 1994 est marquée le sommet de cette politique. Dont le fruit le plus amer de cette politique. Actuellement, l'Eglise catholique au Rwanda se prépare à célébrer 100 ans de évangélisation du Rwanda. Est-ce encore le sentiment de triomphe ou l'humilité ?

DECOLONISATION ET DEMOCRATISATION DU RWANDA

Jean NIZURUGERO Rugagi

Nous entreprenons, au lendemain du génocide et des massacres rwandais surtout d'avril à juillet 1994, la réécriture de l'histoire du Rwanda. La tâche actuelle et urgente de l'historien est de remettre devant les yeux des Rwandais et devant l'opinion internationale le cours authentique de l'histoire du Rwanda pour mieux dénoncer la manipulation qu'elle a subie. Pour ce faire, nous allons procéder en trois étapes. D'abord nous aurons à examiner une question d'importance décisive en la matière : celle de la **méthode**. C'est une question de lunettes bien transparentes et qui ne déforment pas la réalité. Avec ces bonnes lunettes, nous allons passer en revue les événements qui se sont déroulés dans notre pays durant le processus de « **recouvrement de son indépendance** » ainsi que les efforts de sa pénible « **démocratisation** ».

I. UN PROBLEME DE METHODE

L'historiographie rwandaise si manipulée l'a dû en partie à cause des méthodes défectueuses utilisées. Nous disons en partie, car la raison principale est la cécité volontaire du colonisateur qui ne voulait pas lâcher son grenier d'énergies économiques que représentait pour lui notre pays.

IZURUGERO Rugagi, Jean
Sociologue, Enseignant à l'UNR

I.1 Les méthodes désuètes

L'historiographie du Rwanda est liée **aux grilles de lecture** des pionniers de notre histoire, à savoir les **missionnaires, ethnologues, journalistes, et d'autres amateurs**, tant Occidentaux qu'Africains et même Rwandais. Ces chercheurs ont dépendu d'un véritable **bricolage** historiographique d'abord d'explorateurs et de missionnaires qui étaient remplis de considérations anthropologiques et biblicodiffusionnistes. Rappelons quelques-unes de leurs grilles de lecture. Pensons au **mythe de Cham** et les **généalogies** plus ou moins légendaires tirés de la Bible, qui parlent des migrations des peuples à partir du Proche-Orient. Songeons aux **mythes homériques** des Ethiopiens, des Myrmidons et des monts de la lune, d'où le Nil prendrait sa source et lui, d'après ptoléméen, arbitrairement des hommes géants, maîtres d'un royaume fabuleux. Ce n'est pas tout.

Cette grille de lecture se complique du **plaquage** sur les réalités rwandaises de l'historiographie occidentale. Qu'on s'en souviene. Celle-ci avait deux composantes : **la féodalité mérovingienne et la révolution française de 1789**. Le conflit qui en résulta mettait aux prises deux camps : d'un côté la féodalité bourgeoise et les nobles d'origine franque et de l'autre le tiers Etat d'origine gauloise. Ces lunettes ont permis de spéculer et de prendre de graves raccourcis méthodologiques en histoire, de fabriquer des mythes et des idéologies bien déformant et de propager des erreurs historiques graves. Voilà la principale source des crises que nous analyserons et qui ont engendré les tragédies qu'a connues le Rwanda à partir de 1959. Nous ne pouvons pas ré- écrire convenablement notre histoire avec ces mêmes méthodes de recherche et ces mêmes règles d'interprétation.

I.2 A la recherche d'une meilleure méthode

Nous n'utiliserons plus la Bible comme source d'histoire, ni les anthropologies polygénistes ou diffusionnistes dépassées déjà avant la première guerre mondiale. Nous n'allons répéter ces méthodes désuètes qui nous ont coûté si cher pour avoir inspiré nos historiens, tels que John **Speke**, le comte Von **Gotzen**, Richard **Kandt**, **Czekanowski**, Mgr **Classe**, le Chanoine Louis **de Lacger**, les pères A. **Pages** et L.Delmas, Mgr A. **Kagame** et tous ceux qui ont suivi leur grille de lecture. Nous allons plutôt essayer de tracer un autre chemin de prospection historiographique. Nous ne serons du reste pas les premiers à essayer cette nouvelle grille de lecture. Celle-ci consiste à interroger les données objectives inscrites dans la matière et non à continuer de spéculer sur des récits

égendaires, facilement manipulables. Nous pouvons interroger **l'archéologie, nos traditions orales, nos données botaniques et technologiques, notre agronomie, notre zoologie historique, et pourquoi pas notre diététique historique.**

Notre revue « cahiers Lumière et Société » a déjà commencé la pratique de cette nouvelle approche historiographique. Les domaines de **l'archéologie et des traditions orales** sont déjà en chantier. **Les fouilles** pratiquées dans la région des Grands Lacs et dans notre pays sont très prometteuses. Il reste à les intensifier et à les généraliser sur une grande échelle (1). **La linguistique comparative** sur les langues dites « bantu » présente, elle aussi, une piste de recherche pour repérer la trajectoire des mouvements migratoires. **A. Kagame** a déjà prospecté cette voie (2). On sait que la manipulation a joué dans ce domaine pour justifier le stéréotype de l'extranéité de nos populations. Pour dire que les Hutu sont venus de l'Afrique de l'Ouest, les Tutsi de la Corne de l'Afrique. Seuls les Twa seraient les vrais autochtones, comme une germination naturelle de la forêt locale.

Dans cette nouvelle approche, il faut tenir compte de l'hypothèse de plus en plus affirmée par les scientifiques authentiques, selon laquelle que **l'Afrique de notre région serait le berceau de l'humanité** (3). Cette hypothèse conforte les recherches portant sur notre région et notre pays. Elles permettent de penser les mouvements migratoires à partir de notre région et non l'inverse. Ces nouveaux essais pour renouveler les sources et les méthodes, menés avec circonspection et discernement, nous réservent l'extraordinaires surprises historiques. Ceci dit, passons en revue les événements qui entourent les grands moments de la décolonisation et de la démocratisation de notre pays. Nous savons que ces deux expressions signifient plus un processus qu'une réalité. Nous allons voir que l'indépendance et la décolonisation sont un idéal encore lointain.

II. LA DECOLONISATION (1956-1962)

II.1 La phase de l' « ethnisation »

Les numéros précédents des « Cahiers Lumière et Société » ont déjà montré comment les missionnaires et l'administration de la Tutelle belge **ont ethnisé le Rwanda, c'est-à-dire l'ont racialisé et féodalisé.** Car les ethnies et la féodalité à la médiévale occidentale n'existaient pas au Rwanda avant 1900. On sait également comment le Rwanda a perdu son autonomie de décision et de gestion déjà en 1897. Pourquoi alors les Occidentaux ont-ils privilégié la lecture ethnique ? Ils auraient pu utiliser plutôt la lecture géopolitique, socio- professionnelle ou nationaliste ! Au début de son administration coloniale du Rwanda, la Tutelle belge a maintenu au pouvoir le roi et son entourage tutsi au lieu de donner le pouvoir aux 97% de la population hutu, comme l'écrivait le Résident intérimaire allemand en 1941.

L'administration belge, malgré ses préférences pour les **Hutu**, a préféré s'aligner à la thèse de Mgr Classe qui affirmait que **les Batutsi avaient un sens inné du commandement. Il affirmait en même temps que les Bahutu étaient seulement bons pour le travail manuel, car ils ont un esprit peu dégrossi.** Voilà pourquoi, il demandait à l'Administration coloniale de maintenir les structures politiques de la dynastie nyiginya. **Cette conception nettement raciale de Mgr Classe** provient des préjugés de races indiqués ci-dessus. Comme nous le voyons dans l'article de P. Mutayisire, elle vient également d'**un opportunisme missionnaire.** Mgr Classe pense devoir s'appuyer sur la classe dirigeante pour évangéliser plus facilement la masse de la population.

De fait et pour cette même raison, entre **1926 et 1931**, les **Bami hutu, tous les chefs hutu ainsi que les petits Tutsi** ont été destitués. Bien entendu, les quelques **Twa** qui pouvaient avoir le rang de sous-chefs le furent également. A. Kagame en a dénombré exactement **40** qui furent emportés par cette hémorragie de réforme. Le résultat fut que, à la tête des nouvelles chefferies et sous-chefferies furent placés exclusivement les membres des grands clans proches de la famille royale. Nous avons là une application littérale des théories anthropologiques d'un Gobineau et autre vacher de la pouce (3), doublées d'un opportunisme missionnaire.

II.2 L'occasion des changements d'alliances

Il paraît que les belges n'avaient jamais accepté le pouvoir nyiginya qui avait collaboré avec les Allemands et avaient manifesté de la sympathie pour eux. Aussi la tolérance de ce pouvoir indigène ne devait pas s'éterniser. Le pouvoir tutsi offrit lui-même l'occasion évé à l'Administration coloniale. En effet, vers les années 1950, les autorités indigènes se sont laissées influencer par le mouvement indépendantiste du tiers-monde. Celui-ci faisait suite à une série d'événements et de prises de position politiques importants. Citons pour mémoire : la réunion des pays asiatiques de News Delhi en 1947, l'indépendance de l'Inde, la réunion de Bandoeng en 1955, celle de Belgrade en 1961, etc. Tous les pays du tiers-monde furent ébranlés par ce souffle de revendication d'autonomie de leurs pays. Le pouvoir tutsi du Rwanda se jeta dans la mêlée. Pour son plus grand malheur !

II.3 Le prétexte de démocratie

A ce moment précis de notre histoire, une nouvelle génération de missionnaires et d'Administrateurs commença à se montrer plus soucieuse de justice sociale et de « démocratisation ». **Les jeunes pères blancs flamands, nourris de la nouvelle doctrine de l'Eglise sur l'Action catholique** (mouvement ouvrier chrétien, jeunesse ouvrière chrétienne, Opus Dei, internationale démocrate chrétienne), **tous agacés par la domination wallonne se sentirent très proches du populisme hutu contre l'aristocratie tutsi**. Il faut prendre le pouls de changement pour mieux apprécier la suite des événements du pays. En clair, il faut voir dans la création du problème **hutu-tutsi**, la projection du problème **flamand Wallons** de la Belgique. Autrement dit, les flamands vont déverser leur colère anti-Wallon sur les Tutsi. Nous sommes toujours dans le schéma anthropologique de Gobineau. Seuls changent les victimes et les bourreaux.

Dans ce souci de justice, cette jeunesse flamande a oublié l'immense majorité des Tutsi qui sont de basse condition sociale au même niveau que les Hutu. Ensuite, ils n'ont guère pensé à la totalité des Batwa. L'identification de la masse aux seuls Hutu va être l'erreur fatale pour le pays. La logique atteindra le terme final de nier purement et simplement la nationalité à tous les Tutsi et l'ignorance de l'existence des Twa. Nous avons déjà là, les prémices du génocide de 1994. Les évêques et leurs prêtres, qui s'étaient appuyés sur l'aristocratie tutsi pour convertir la masse, comme l'Eglise de France, patrie du Cardinal Lavigerie et de Mgr Classe, et de ses nobles Francs pour convertir la masse, commencèrent de dénoncer les abus des chefs et sous-chefs. L'élite tutsi menaça de se tourner vers le protestantisme, l'islam, voire le communisme.

C'est alors que, devant ces menaces des autorités tutsi, les prêtres belges et l'Eglise missionnaire entière divorcèrent avec leurs anciens protégés. La féodalité qu'ils avaient portée sur les fonds baptismaux devint le thème majeur des reproches faits globalement à tous les tutsi. Entre temps, une relève était prête. Les missionnaires avaient formé, dans le grand et le petit séminaire, une élite hutu, capable d'occuper les postes d'encadrement du pouvoir indigène. Cette élite hutu, écartée du pouvoir par l'Administration belge n'aspirait qu'à une chose : prendre tout le pouvoir comme les Tutsi avaient fait. Ils n'ignoraient pas que le coupable de ce monopole tutsi était l'Administration coloniale. Mais l'important pour cette élite hutu, c'était la reconnaissance de leurs droits si longtemps ignorés. L'ancien ennemi devenait le meilleur ami.

II.4 aux urnes citoyennes

Consciente de **la supériorité numérique des hutu**, l'Administration coloniale recourut rapidement à l'arme magique : les élections. On élit à la souffrance universelle masculine **les conseils de sous-chefferies où les Hutu eurent la majorité prévue**. Mais **par un scrutin indirect, les Tutsi furent plus nombreux au Conseil Supérieur du pays**. Les Tutsi numériquement moins nombreux eurent peur et l'élite hutu comprit sa force. Le conseil Supérieur du pays et le roi exigèrent un accroissement de pouvoir et **même l'indépendance du pays**. **En 1957, au mois de Mars, ce fut la publication du fameux « manifeste des Bahutu », rédigé, a-t-on dit, par le père Dejemeppe et le chanoine Ernotte. Ce manifeste présentait les Tutsi comme race hamite, conquérante et oppressive, venue d'Abyssinie. Ce racisme appliqué au Rwanda, avait été théorisé par les missionnaires français et inculqué aux Hutu par l'Administration belge. Celle-ci radicalisa ainsi l'opposition entre les Hutu et les Tutsi, sur le modèle de l'opposition entre les Wallons et les Flamands. A ce premier niveau d'opposition se surajouta celle copiée sur l'idéologie de la révolution française de 1789. C'est ainsi que les troubles et les massacres des Tutsi qui eurent lieu entre 1957 et 1962 furent présentés comme une révolution du tiers-état hutu chassant l'aristocratie tutsi.**

II.5 Le climat insurrectionnel

L'Administration avait besoin d'arguments pratiques pour détourner la masse des autorités tutsi et pour s'attirer en même temps sa sympathie. Le manège ne fut pas difficile à inventer. Il fallait créer un mécontentement populaire et créer en même temps les voix qui portent cette mécontente sur le dos des autorités tutsi. C'est alors qu'en mai et juin 1959 fut autorisée la création des partis politiques. L'Aprosoma avait déjà vu le jour en février de cette même année. Puis entre septembre et décembre 1959, furent créées l'Union Nationale Rwandaise (Unar, le Rassemblement Démocratique (Rader) et le parti de d'Emancipation Hutu (Permehutu).

L'objet de mécontentement populaire n'était pas à inventer artificiellement. Il y avait les corvées exigées par le développement du pays. Il suffisait de mettre leur poids sur les épaules des dirigeants indigènes et de s'en laver les mains. Il fallait en même temps exciter les partis **politiques** hutu pour accuser les Tutsi en tant que groupe social. C'est alors que l'Administration **systematisa et généralisa à tout homme adulte valide (HAV) les prestations coutumières naguère demandées aux chefs de lignage. Elle ajouta l'impôt de capitation, le port des bagages, le traçage des routes, la construction des ponts et des édifices publics, le séchage des marais, les cultures obligatoires et le creusage de fossés anti-érosifs.**

Les cadres auxiliaires, majoritairement tutsi, étaient chargés de l'exécution de ces ordres et de ces programmes. Ils portèrent ainsi sur leurs épaules la responsabilité matérielle de ces services du peuple : ils chicotaient, taxaient, emprisonnaient leurs compatriotes. Les blancs, quant à eux jouaient le rôle de bons parents qui soignent, éduquent, distribuent des vivres en cas de famine ou de disette. En apparence, les Blancs étaient les bons ; les chefs tutsi étaient les mauvais. Voilà le détournement de responsabilité. Les vrais coupables sont innocentés, les innocents sont culpabilisés. La situation de crise sociale était ainsi prête.

II.6 Le feu aux poudres

La première grande crise politico- ethnique eut lieu en novembre 1959. Et fut nommée plus tard « la révolution sociale ». Elle ne fit aucune distinction entre le Tutsi dirigeant et le Tutsi corvéable comme le Hutu. Les premières tueries de Tutsi et les premiers exodes vers l'Etranger eurent lieu en ce moment-là. L'Administration belge couvra cette « révolution sociale » de sa force de frappe et de son audience dans l'opinion internationale. Le tout passa pour être le « menu peuple qui devait se débarrasser de la féodalité » : somme toute, la révolution française à la rwandaise !

II.7 L'alliance sacrée « colonialo-parmehutu »

Jusqu'à présent, toute cette tournante n'avait pas encore revêtu le masque bien net de l'ethnisme. Pour pérenniser l'alliance sacrée entre les Hutu et les colonialistes Blancs, il fallait créer un antagonisme viscéral entre Rwandais. Deux partis politiques furent manipulés pour rendre ce service. L'**Unar** nationaliste demandait l'indépendance immédiate. Il suffisait qu'un parti politique se dise exclusivement hutu et ne demande pas l'indépendance. Le parmehutu de Kayibanda était là. Les autres partis furent éliminés au profit du radicalisme ethnique entre l'Unar et le Parmehutu. Cet antagonisme ne devait pas rester au niveau des formations politiques. Tout Tutsi fut enfermé, bon gré malgré, dans le parti Unar ; tout hutu, bon gré malgré, dans le parti parmehutu. De la sorte, les deux partis gagnaient en simplicité. D'un côté les bons, de l'autre les mauvais. On facilitait ainsi le travail des para- commandos belges. Les « petits nez » reçoivent une balle, les « gros nez », un sourire. Dans une lettre de Carême, l'homme de Dieu, Mgr A. Perraudin avait béni l'opération et maudit les « féodaux » (5). Dès lors, le militaire Logiest n'avait plus de scrupules à se faire. Il fit un geste de grand prestidigitateur. Et de son mouchoir, il sortit le Rwanda hutu et une République Parmehutu (6).

III. LA DEMOCRATISATION (1962-1994)

Au lendemain de la proclamation de l'indépendance du Rwanda, dans des conditions évoquées ci-dessus, que pouvait bien signifier démocratiser le pays ? La Belgique connaissait le rôle qu'elle avait joué avec son soldat Logiest. Les missionnaires savaient bien le leur. Le Parmehutu savait qu'il avait reçu le pouvoir total et exclusif sur un plat. Les partis politiques avaient disparu, laissant la place au seul Parmehutu. Celui-ci savait que son programme excluait tous les Tutsi. Oui, que pouvait bien signifier la démocratie ? Oui, la démocratie formelle existait : les trois pouvoirs étaient mis sur pieds : exécutif, législatif, judiciaire. Mais dès le départ, le premier président, **Mbonyumutwa**, a été éliminé sans façon démocratique. Le multipartisme n'a pas fait long feu. Le phénomène massif des réfugiés est né. La lutte pour le pouvoir est devenue une haine raciale. Le

égime s'est installé dans le mensonge : la loi ne correspondait pas à la réalité. La démocratie du Parméhutu avait une seule base : la majorité numérique hutu, non choisie et exclusive. Une telle démocratie ne pouvait que s'attendre à des phénomènes successifs de rejet de tout un peuple.

III.1 La première crise : le raid des Inyenzi

En 1963-1964, les réfugiés venus surtout du Burundi montrèrent la fragilité de tout édifice construit sur le sable de l'injustice et du mensonge. Le pouvoir du Parmehutu, après avoir paniqué un bon moment, crut résoudre le problème en massacrant des populations qui n'avaient de lien avec les assaillants que l'« ethnique ». Les Tutsi du Ruvunduru, du Bunyambiriri, du Bugesera ainsi que des chefs de Partis Unar et Rader payèrent la facture de cette attaque des **inyenzi**. A partir de cet exemple, les médias gouvernementaux et missionnaires se mirent à élaborer une théorie justifiant l'écartement définitif des réfugiés rwandais. La raison principale fut l'**exiguïté du territoire national**. Le régime du Parmehutu ne sut même pas faire accepter aux réfugiés leur sort en leur facilitant la naturalisation dans les pays de refuge. Au contraire, il fit tout pour rendre leur exil le plus pénible possible. L'Uganda des présidents Obote et Amin sont un exemple typique. Tout le monde sembla oublier que « **le droit à une patrie est un droit inaliénable** ».

III.2 La seconde crise : le régionalisme

Il fallait s'y attendre. Le Parmehutu, par son exclusivisme ethnique, ne put contenir la logique interne des mécanismes de tout exclusivisme. Des purges des hétérodoxes de la ligne dure furent chassées du Parti. On le nommait « **Abataye umurongo** ». Cette tendance s'amplifia jusqu'à viser nettement les gens du Nord du pays. Le régionalisme était né. Au sein de l'ethnie hutu, on eut deux groupes : les Kiga et les Nduga. En juillet, 1973, un grand soldat du Nord qui avait vécu dans le silence total, se réveilla. Un bon matin, il engendra la deuxième République **hutu**, mais nordiste. Nous avons nommé le Général Major Juvénal **Habyarimana**.

L'homme du Nord, après un semblant de démocratisation, tomba dans un exclusivisme pire que celui du Parmehutu. Le régime du MRND légalisa toutes les injustices contre les Tutsi : imposition de la carte ethnique, création du système de quotas dans les écoles, l'emploi officiel et privé, liquidation physique des suspects d'intelligence avec les réfugiés qui songeaient à leur retour à main armée : les **Byitso**. Le multipartisme accepté du bout des lèvres accentua l'intégrisme du régime en créant le sanctuaire de l'**Akazu** (membres de la famille du président). Les Tutsi en général, les Hutu du Nduga, finalement tout le pays, furent exclus du pouvoir qui devint la propriété du **clan des Bashiru**. La fin du mensonge démocratique approchait.

Entre temps, le régime du MRND avait élargi son appui occidental. La France de **Mitterrand** était venue à la rescousse de la Belgique. Des appuis africains s'étaient ajoutés aussi : le Zaïre de **Mobutu** et d'autres, surtout du monde francophone. Ils étaient convoqués à la rencontre des jeunes réfugiés qui ferraillaient au Nord du pays et exigeaient une explication de leur situation par des arguments énergiques depuis 1990. Ils ne s'appelaient plus « *inyenzi* » mais « **inkotanyi** ». La parable d'**Arusha** n'a rien donné. Alors, les « **jeunes gens** » ont serré la ceinture et les bottines pour administrer la grande explication. Aujourd'hui, nous connaissons la suite.

III.3 La fin de l'illusion

L'illusion. C'est le mot. La démocratisation à la Parmehutu était une illusion. A la MRND, une illusion. L'exclusion d'une partie de la population d'une nation est une illusion. La force contre le droit, même avec les grands moyens des grandes puissances du monde, est une illusion. Fasse le ciel que la leçon soit comprise. La mort de Habyarimana, le génocide de 1994, l'errance des réfugiés sous l'étendard de la Turquoise, les génocidaires qui remplissent les prisons, voilà le résultat d'une démocratie fallacieuse, à la « flamande-Vallonne ». La vraie démocratie aurait pu nous éviter tous ces malheurs.

Puissions-nous être au bout de nos erreurs et de nos misères. Désormais, qu'il soit exclu l'exclure qui que ce soit. Que le Gouvernement de l'unité nationale soit une réalité authentique et durable. Souhaitons enfin que la politique du « **diviser pour régner** » cesse. Au Rwanda, ce jeu colonial vient de toucher du doigt ses limites. Ses grands « Ténors » n'en sont plus. Ils ont rejoint Mutara **Rudahigwa**, Fred **Rwagema**, sans doute pour la dernière explication devant l'« Eternelle Justice ». Que notre région des Grands Lacs et toute l'Afrique entière comprennent le message de l'un de nos proverbes : « **qui aime un enfant plus que sa mère ou son frère, pour sûr, il veut le manger** » !

Notes bibliographiques

1. VAN GRUNDERBEEK, Marie-Claude et autres
Le premier âge du fer au Rwanda et au Burundi. Archéologie et environnement, Butare, 1983.
2. KAGAME, Alexis
La philosophe comparée, Présence Africaine, Paris, 1976.
3. OBEBGA, Théophile
L'Afrique dans l'Antiquité, Présence Africaine, Paris, 1957.
4. GOBINEAU, Joseph-Arthur
Essai sur l'inégalité des races humaines, Paris, 1853-1855.
5. PERRAUDIN, André
Lettre de carême, 1959 (Super omnia cartas).
6. LOGIEST, Guy
Mission au Rwanda. Un Blanc dans la bagarre tutsi-hutu, Didier Hatier, Bruxelles, 1988.

0. INTRODUCTION

Le génocide de 1990-1994 est sans aucun doute un produit pourri de l'ethno-racisme. Ce dernier est à son tour un dérivé de la colonisation. La colonisation est le résultat du capitalisme à un certain stade de son évolution. Je ne me propose de montrer ici ni les relations existantes entre le capitalisme et le génocide rwandais ni non plus les relations entre le racisme et le capitalisme. Pour ce dernier point Gilbert Valet en a fait un essai lumineux. Il a « montré comment le capitalisme procède du racisme » (1). Ma contribution voudrait se focaliser sur les relations existantes entre **le racisme colonial et l'aliénation nationale** qui ne pas étrangère au génocide.

Je parlerai d'abord de l'historique même de l'**idéologie** coloniale à caractère absolument raciste. Je relèverai quelques-uns des **clichés et stéréotypes** qui ont marqué négativement l'histoire de ce pays et ponctué l'aliénation nationale de son peuple. Le donnerai ensuite l'exemple de la construction **d'un mythe**, à savoir l'origine étrangère des Tutsi. Enfin viendront quelques **illustrations** qui montrent la manière dont les théories colonialo-racistes ont été mises en place à l'école d'abord et dans l'administration coloniale ensuite. **La conclusion** refusera certains clichés hérités de la colonisation et proposera quelques pistes pour la construction du Rwanda désaliéné, l'est-à-dire libéré.

I. DE LA NAISSANCE DE L'IDEOLOGIE RACISTE

La colonisation, par sa pratique et sa théorie, a complètement bouleversé la société rwandaise. Et les transformations se sont opérées dans tous les secteurs de la vie nationale. Toutes les références habituelles, politiques, économiques et idéologiques furent bouleversées. Le système de reproduction des idées, des mythes et des valeurs fut aussi complètement changé. En fait, comme dans tous les autres domaines, l'idéologie dominante précoloniale céda la place à l'idéologie coloniale montante. Cette dernière était destinée à asseoir le pouvoir colonial qui imposa donc sa propre perception du monde, ses croyances, ses opinions, ses interprétations des faits et sa ligne de conduite politique, sociale et culturelle. Rien ne fut plus comme avant. **La différence fondamentale entre l'idéologie pré-coloniale et l'idéologie coloniale réside dans le fait que la première est unitariste, rassembleuse et, la seconde, essentiellement raciste et divisionniste.** Le racisme est un fait colonial indéniable, et cela vient de loin. En fait, depuis que l'Europe avait découvert d'autres peuples, elle s'était faite toute une représentation de ce que ces peuples pouvaient bien être. Des théories avaient été élaborées et des classifications opérées.

Les premiers classements, se référant à **la couleur** de la peau, établissait l'ordre suivant : en premier lieu la race blanche, puis la race jaune, la race rouge et enfin la race noire. Le noir était considéré comme l'antonyme du blanc à l'instar du chaud et du froid ou du propre et du sale. Ce qui convenait à la race blanche ne pouvait convenir à la race noire, comme par exemple l'intelligence, la beauté, la pureté, la science, la culture etc. Ces qualités devaient appartenir principalement à la race blanche. En tout cas, son antonyme noir représentait la laideur, l'impureté, l'irrationalité, la sauvagerie, la

estialité. Avec le temps, le Noir était devenu, dans l'imaginaire collectif du monde occidental, le symbole de l'esclave et de l'être inférieur. Au moment où les Européens se présentaient comme « enfants de la lumière », l'Afrique était appelée le « continent des ténèbres ». Parfois la Bible était mise à la contribution pour justifier l'injustifiable. C'est en son nom qu'à été créé **le mythe de la malédiction de Cham qui serait l'ancêtre des Noirs.**

Sans devoir remonter loin, disons que, dès le 17^{ème} siècle, **l'africain était considéré comme descendant du singe.** Quand, au 18^{ème} siècle, Linné opéra la classification des espèces, le Blanc fut placé en haut de l'échelle humaine et le noir tout en bas. C'est encore au 18^{ème} siècle qu'apparut la théorie de l'angle facial (P.Camper) et la théorie du volume de la boîte crânienne (S.T.Von Soemmesing). Dans les deux cas, le noir fut mis au bas de l'échelle. Lorsque J.J. Rousseau parla du « bon sauvage », ce dernier, contrairement à toute attente, n'était pas un noir mais un indien (rouge). Quand la théorie de Darwin sur « les origines des espèces » apparut au 19^{ème} siècle, on se saisit de cette théorie pour affirmer que la vérité noire s'était retardée quelque part dans son évolution : un retard aussi bien épidermique que mental. L'infériorité du noir était supposée être en rapport direct avec sa peau, sa boîte crânienne et son angle facial (2). Rien de valable n'était reconnu au noir.

II. DE LA THEORIE A LA VISITE SUR LE TERRAIN

Le fait pour les premiers explorateurs européens de rencontrer au centre du « Continent Obscur » quelques traces d'intelligence, de culture et d'organisation leur posa un problème insoluble. Ces données imprévues et imprévisibles les déconcertaient. En principe « on se contentait de les ignorer ou on les attribuait à l'une ou l'autre influence blanche même si pour les justifier, il fallait avoir recours aux théories les plus saugrenues » (3). Les Royaumes bien structurés découverts en **Afrique interlacustre** furent mis sur le compte, non de leurs vrais créateurs, mais des prétendus descendants des anciennes invasions blanches, c'est-à-dire des improbables envahisseurs étrangers venus de l'Abyssinie, de l'Egypte, du pays des Gallas. Les ruines en pierre découvertes au **Zimbabwe** furent attribuées aux Arabes, aux anciens Phéniciens, à la reine de Saba et non à leurs vrais auteurs, c'est-à-dire le peuple Shona.

Les magnifiques têtes de bronze découvertes au **Nigeria** furent attribuées aux anciens Grecs et non à leurs vrais auteurs, les artistes africains du Royaume d'Ife. Quand les derniers explorateurs découvrirent dans toute la région interlacustre, des royaumes bien organisés et des indices réels d'intelligence, de raffinement et même quelques traits physiques pouvant répondre au créneau de beauté blanche, ils décrétèrent que les créateurs de ces royaumes, principalement la classe dirigeante, ne pouvaient qu'être des envahisseurs, descendants des pharaons et non d'authentiques nègres africains, « bantous » de surcroît. On pouvait tout admettre sauf que les fondateurs de ces royaumes pouvaient être des aborigènes de l'Afrique interlacustre. Forts de leur idéologie raciste, niant au Noir l'éventuelle paternité de tout ce qui pouvait être beau, intelligent, organisé et structuré, les colonisateurs se mirent à élaborer des hypothèses, des théories, des préjugés et des stéréotypes à caractère raciste. Ils en avaient besoin pour s'expliquer à eux-mêmes, se convaincre et convaincre leurs congénères de cette nouvelle situation auparavant inconnue par eux et aujourd'hui déconcertante au possible.

III. DE L'APPARITION DES MYTHES RACISTES

Face à la complexité de la situation trouvée dans notre région, mais forts de leurs préjugés puisés dans les littératures du XIX^{ème} européen, les premiers explorateurs débarqués au Rwanda se mirent à construire, pour leur meilleur entendement, un Rwanda tel qu'il le voulait, c'est-à-dire celui qui correspond plus ou moins aux clichés et stéréotypes tirés de leur imaginaire collectif antérieur. La réalité pouvait bien être autre chose, et était réellement autre chose, mais peut importe. Au lieu de réviser leurs préjugés, ils persistèrent dans leur égarement et s'y confortèrent. Les mythes et stéréotypes devinrent leur « réalité », c'est-à-dire des références, des dogmes pour eux. Leurs idées préconçues furent consignées dans de nombreux écrits de ces « humanistes civilisateurs ». Progressivement, elles passèrent du domaine de la fabulation à celui de l'histoire officielle, écrite dans tous les rapports de l'Administration coloniale et enseignée dans tous les établissements scolaires. « Les faits » eux-mêmes furent coulés, tant bien que mal, dans le moule du canevas de cette idéologie coloniale. « Enfin de compte, les descriptions, on ne peut plus caricaturales, doublées de jugements moraux hâtifs, à force d'être reprises sans cesse, servirent de modèles pour caractériser les différentes catégories sociales. C'était une façon de cautionner les idées sur les inégalités des races qui circulaient à la fin du XIX^{ème} siècle » (4).

La mise en pratique de la théorie coloniale raciste engendra un produit jusqu'alors inconnu, en tout cas unique en son genre. Le rwandais en tant que tel disparut de la scène nationale et apparut, à sa place, un personnage étrange, méconnaissable, né de la seule imagination du colonisateur. Le rwandais perdit son passé, son histoire et ses mythes, tels qu'il les avait vécus au cours des milliers d'années, pour finalement se voir différent, dans le miroir déformant de la colonisation. Le nouveau type d'homme qui en sortit, apparut aliéné, étranger à lui-même et à son histoire. Ce personnage était le reflet ou le produit d'un système de représentation colonial-missionnaire. Ses réactions répondaient désormais aux stimuli extérieurs. Ce nouveau type d'homme fut réduit en n'étant perçu que comme Hutu, Twa, Tutsi. Il servit d'abord de cobaye sur lequel on testa tous les préjugés, racio-colonialistes et ensuite, on le manipula pour bien incarner très fidèlement les préjugés, les stéréotypes et toutes les niaiseries auxquelles on voulait qu'il ressemble.

IV. DE LA MISSION DES STEREOTYPES

Il faut d'abord remarquer à travers ces clichés que les stéréotypes ne sont ni neutres ni gratuits « Le **Tutsi** du Blanc », est surévalué. Il ressemble à la fameuse « femme vertueuse » de l'Ancien Testament. Il est trop idéalisé pour être vrai. « Le Hutu du Blanc », par contre, est dévalorisé. Dans l'imaginaire du colonisateur, il est présenté comme l'envers du Tutsi. A la valorisation de celui-ci correspond la dévalorisation de celui-là. Jamais Hutu et Tutsi ne sont valorisés ou dévalorisés simultanément. L'un est valorisé au dépend de l'autre et vice versa (5). Cette approche n'est pas neutre ni innocente.

L'approche du colonisateur, laïc ou religieux, est stratégique. Imaginez le Hutu à qui l'on inculque l'idée qu'il est « né pour servir ». S'il ne conteste pas cette « axiome », il marchera droit vers l'obéissance et la résignation totales. L'idée ne lui viendra pas de lever la tête et de résister puisque ses conditions sociales relèvent de la fatalité. Il est passé moralement et psychologiquement. Et le colonisateur ne cherche que cela. Imaginez-vous le **Tutsi** à qui on inculque la conviction qu'il est né pour commander. Il va

« commander » comme il l'entend, d'autant plus qu'il n'a pas de concurrent. Pour remplir sa soi-disant mission, il se fera obéir au besoin par la force. Il sera en tous cas un bon agent de l'exploitation et de la domination coloniale. Tant mieux pour le colonisateur qui, lui, y trouve son compte. Les clichés collés aux personnages **Hutu, Tutsi et Twa** servaient le pouvoir colonial. C'est pourquoi d'ailleurs, avec le temps, ils ont connu une évolution. Il y a eu en effet, **deux générations de stéréotypes**.

La première génération **du début de la colonisation jusqu'aux années 1950**. Cette génération de stéréotypes est systématiquement **favorable aux Tutsi** et défavorable aux **hutu**. Elle correspond à l'époque où la fraction dirigeante Tutsi collabore étroitement avec le pouvoir colonial. Ils sont en très bon terme et le pouvoir colonial, fait une belle part aux Tutsi. Ces derniers sont « des grands seigneurs » destinés à régner même si l'on peut relever ici et là, dans le fichier des clichés, quelques défauts. Les **Hutu** sont représentés comme des « serfs nés pour servir ». Ce cliché correspond justement à l'époque où « le menu peuple **hutu** » est exploité au maximum. La deuxième génération de stéréotypes, **pro-Hutu** cette fois-ci, voit le jour à partir des **années 1950 et se prolonge jusqu'à nos jours**. Ses auteurs sont entre autres Mgr Perraudin, le père Dejemeppe, le chanoine Ernotte, l'Abbé Naveaux, le Député Guillaume, le Col. Logiest, les agents de la colonisation comme Harroy et Paternotre et d'autres.

On découvre enfin le « Hutu positif » que les nouveaux stéréotypes font passer du stade de « brave serf », à celui « de victime » « d'opprimé » et, après l'indépendance, « d'honnête gestionnaire ». (6) **Avec cette deuxième génération de clichés, le Tutsi est à son tour dévalorisé.** La 1^{ère} génération avait prêté beaucoup de qualités aux **Tutsi** et trop de défauts aux Hutu ; la 2^{ème} génération corrigera les choses et réhabilitera la **Hutu**. Le **Tutsi** devient : « colonisateur (avant les Belges), féodal, terroriste, anti-révolutionnaire », « extrémiste », « cancrelats », « serpent ». **Le Hutu, par contre, représente dans cette nouvelle série le « peuple », « la démocratie », « la république ».** Il est « travailleur », « sérieux », « appliqué » et d'ailleurs « amis des Belges » qui ont le devoir moral de le soutenir. Ce changement d'attitude n'est pas gratuit. La colonisation s'en sert pour soutenir l'élite **hutu** montante contre la fraction dirigeante **tutsi** devenue gênante parce que nationaliste et indépendantiste. Même l'élite tutsi **néo-coloniale**, sera rejetée par ses anciens promoteurs le jour où elle voudra contrecarrer la stratégie politique qu'avait visée justement le colonisateur, à savoir « sélectionner et mettre aux postes de responsabilités les « bons Tutsi » pas n'importe quels Tutsi, mais ceux qui étaient devenus défenseurs du nouvel ordre colonial » (7).

Lorsque cette élite « tutsi néo-coloniale » deviendra critique, non de ses propres avantages, mais du système dans lequel elle ne jouait qu'un rôle de figurant, elle sera rejetée par le colonisateur. Cette élite **tutsi** qui n'avait pourtant, ni critiqué ni mis en cause les préjugés et stéréotypes à caractère raciste, en sera lui-même victime, le jour où le producteur de ces mêmes clichés fera alliance avec **un nouveau partenaire dit « hutu »**, prêt à se servir de ces clichés racistes pour se hisser au pouvoir. Non, les clichés ne sont pas gratuits. Ils ont mission de renforcer le pouvoir dominant.

V. COMMENT CREE-T-ON UN MYTHE OU UN CLICHE ? LE CAS DE L'ORIGINE ETRANGERE DES TUTSI

Tout préjugé, comme tout mythe ont une histoire. Ils naissent, vivent et parfois meurent. Mais en général les préjugés comme les stéréotypes ont vie dure. Ils sont indéracinables, dirait-on. Je voudrais dans les lignes suivantes montrer comment est né le mythe de

origine étrangère des Tutsi. Comme tout mythe, il était destiné à servir la mythologie coloniale. Plus tard les « révolutionnaires » du Parmehutu, comme dernièrement, un certain Léon Mugesera et tout le ramassis du « hutu power » récupéreront ces clichés et s'en serviront pour inviter la masse surchauffée à chasser les **Tutsi** vers leurs lieux d'origine, en les faisant passer de Préférence par la raccourci de la Nyabarongo.

Comment est donc né le mythe de l'origine étrangère du Tutsi ? Les premiers explorateurs occidentaux arrivés au Rwanda y trouvèrent un seul et même peuple et un État- Nation multiséculaire. Une organisation socio- politique et une hiérarchisation sociale formée depuis des siècles sont en place. Entre la fraction dirigeante et la masse du peuple s'étage toute une hiérarchie d'individus différenciés par la place que chacun occupe au sein de la société. Des échelons intermédiaires existent à chaque étape. D'un échelon à l'autre, des entrées et des sorties sont possibles mais pas automatiquement. Comme partout ailleurs, la meilleure voie est militaro-politique couplée de bonnes alliances. Quoi- qu'il en soit la société rwandaise s'est hiérarchisée : il y a une aristocratie au sommet et la masse du peuple à la base.

L'explorateur, le missionnaire, l'agent colonial trouvent cette organisation extraordinaire. Il cherche à s'en expliquer. Le premier explorateur, **Speke J.H, lance en 1863 l'hypothèse de l'origine étrangère de cette aristocratie.** Il lui trouve une origine éthiopienne qu'elle partagerait avec les Gallas. Mais, honnête intellectuellement, il affirme qu'il s'agit là d'un « théorie personnelle » (8). Il ne prétend donc pas que c'est scientifique ou historique. Il a puisé, son explication, dans l'immense trésor des fantasmes emmagasinés dans l'imaginaire collectif occidental.

Stanley, H.M. arrivé en Afrique en 1886, cherche à son tour des informations auprès des populations des régions qu'il traverse. On lui parle des habitants du Rwanda « à peau laire » qui seraient « grands et forts, avec un nez long et un visage pâle, d'origine étrangère. Ils sont venus de Rouenzori » (9). Stanley consignera ces informations dans ses carnets et les transmettra à l'Europe, toujours friande de récits d'explorateurs. Le mythe d'une « race étrangère » installée au milieu même de l'Afrique des ténèbres venait de s'ajouter à bien d'autres fantasmes incrustés depuis des siècles dans l'imaginaire collectif européen. Personne ne fait attention à ce que ces fabulations proviennent de vieillards. Ce n'est pas seulement d'eux. **Rumanyika** et Hamed **Ibrahim**, un commerçant arabe, donnent aussi à Stanley la version comme quoi « la race régnante au Rwanda descendrait de quelque race du Nord, peut être d'origine arabe » (10). Cette version est l'origine du « mythe hamite ».

C'est en 1892 que Fr. **Stuhlman**, lance l'hypothèse du peuplement de la région interlacustre en Bantous, Nilotes et Hamites. Cette hypothèse aura de beaux jours devant elle. C'est à partir d'elle que la population rwandaise est divisée en « bantous » et en « hamites ». M. **Piron** renchérit en trouvant en 1948 une origine asiatique (Asie mineure) aux Tutsi dont « la prépondérance du type caucasique est restée nettement marquée chez eux » (11). Le mythe s'agrandit. De l'Égypte on arrive en Asie tout en passant par le pays des Gallas. Et ce n'est pas tout : **K. Roehl, en 1940, parle des Tutsi venus de l' Abyssinie au XV^e et XVII^e siècle** sans jamais « se négrier ». Cet auteur parle de « race restée pure » parce que « les inter-mariages entre **Hutu** et **Tutsi** sont impensables ». Remarquons tout de suite que la théorie de la « race pure » est un produit direct de l'idéologie raciste et que l'impensable inter-mariage entre **Hutu** et **Tutsi** est un mensonge grossier. Rien n'interdit ces mariages et, historiquement, ils se sont faits et continuent de se faire à tous les niveaux. Mais le mythe de l'origine étrangère des Tutsi deviendra périodiquement. En 1936, **Gatti** a parlé de l'origine égyptienne de « ces géants

pharaons vivants, fils de l'antique civilisation égyptienne » (12). Plus tard, en 1947, P. **Schumacher** prétendra que les « Tutsi sont originaires des Gallas, tout en trouvant sur eux des influences culturelles de l'Égypte ancienne ». A. Kagame, en 1955, rejettera absolument, avec preuves à l'appui, cette soi-disant origine Gallas des Tutsi. G. **Sandrart** rejette également en 1956, la prétendue origine asiatique des Tutsi dont on disait qu'ils seraient descendants des « Hyksos, des Sumériens, des Amalécites, des Égyptiens, des princes abyssins ou des mutins Gaullois de Memphis » (13). A.P. **Miriam**, avait prétendu que « la musique tutsi, aurait une origine moyenne- orientale » (14) et donc arabe. **Cartiaux** réfuta, carrément, cette hypothèse de l'influence arabe.

En 1954, J. Hiernaux, travaillant pour le compte du pouvoir colonial, conféra un cachet quasi scientifique à ces fabulations. Il mettra la science au service de l'idéologie coloniale pour prouver la « différence des races » au Rwanda. Il prétendra que les « **Tutsi représentant un groupe très caractérisé de la race éthiopique**, celle-ci ayant rang taxonomique (classement) de grande race ». L'idée de petites et de grandes races est ici aussi raciste. D'ailleurs M.Hiernaux semblera se contredire. **Analysant l'influence de la nutrition sur le développement physique, il en conclut que « les populations du Rwanda-Urundi diffèrent par leur état nutritionnel qui influence leur physiologie et certains de leurs caractères morphologiques » (1954).** Il en arrive même à la conclusion que « les Tutsi sont plus proche de des Hutu qu'ils ne sont proches des Américains du Nord » qui sont pourtant blancs. Continuant ses recherches toujours teintées de racisme, il arrive, en 1966, à la conclusion que le « Tutsi ne constitue pas un type intermédiaire entre l'Africain et Européen (15) ». Donc le Tutsi n'est pas un blanc sous une peau noire. Le plus intéressant dans ces cas, ce n'est pas que le Tutsi ne soit pas un blanc mais cet effort continu de trouver en lui des éléments de comparaison avec le blanc : on soupçonne que ces éléments existent.

Voilà. J'ai relevé ici quelques-uns des auteurs qui ont parlé de l'origine étrangère des Tutsi. Je voulais d'abord montrer comment une idée, un mythe, une hypothèse naissent, s'agrandissent et deviennent finalement comme des vérités révélées. Une douzaine d'auteurs évoquent ici l'origine étrangère des Tutsi. Personne ne donne des preuves scientifiques et c'est le hic de l'affaire ! Nous ne nions pas qu'il y ait eu des mouvements migratoires de différents groupes rwandais. Il y en a sûrement eu suite aux épidémies, aux guerres et famines. Nous exigeons seulement qu'on donne de ces mouvements des preuves irréfutables. Aujourd'hui nous marchons avec des hypothèses. Dans le cas de Tutsi, des hypothèses succèdent aux hypothèses. Certaines se complètent, d'autres se contredisent mais toutes ne démontrent rien. Et pourtant l'idée, fautive ou vraie, que les Tutsi puissent être des « étrangers » est lancée. Et elle fera son bout de chemin. L'hypothèse se métamorphosera en mythe, le mythe en vérité. Il arrivera fatalement un jour où un politicien de bas étage se saisira de ce mythe, lancé par des aventuriers en mal de sensations, pour faire explorer une société. Car « certaines observations déformées, certains stéréotypes faciles contiennent une véritable charge explosive qui peut, des années plus tard, éclater et tuer au sens bien réel du terme (16). Les stéréotypes sur l'origine étrangère des Tutsi, sur leur longueur du nez et leur soi-disant supériorité, ont fait périr des milliers de gens pendant le génocide. Les stéréotypes ne sont jamais neutres. Au Rwanda ils ont tué. Leurs auteurs comme utilisateurs sont des assassins.

VI. DE L'IDEOLOGIE COLONIALE A LA PRATIQUE COLONIALE RACISTE

L'idéologie raciste resterait inopérante si en son nom, des actions concrètes n'avaient pas été mise en place. L'idéologie coloniale a couvert tout le champ socio-politique et culturel du Rwanda. Elle a été traduite en politique de gouvernement. Je voudrais relever ici deux faits : **l'enseignement colonial** et **la réorganisation administrative de 1927-1933**. C'est pour montrer comment l'idéologie coloniale à caractère raciste a été mise en pratique.

VI.1 L'école coloniale à l'apartheid

L'enseignement colonial à caractère ségrégationniste apparaît au Rwanda dès l'ouverture des toutes premières Ecoles. Un enseignement séparé entre Bahutu et Batutsi est vite mis en place. Chaque année de l'Ecole primaire est divisée en sections : une section pour enfants duts Batutsi et une section pour enfants Bahutu. Quand les enfants d'une section c'est-à-dire d'une même ethnie deviennent trop nombreux pour pouvoir étudier ensemble dans une seule classe, on en crée une autre à leur intantion. Si par contre les élèves, disons Tutsi, deviennent trop peu nombreux pour bénéficier d'une section à part, ils sont contraints de fréquenter la section des Bahutu en attendant qu'ils puissent avoir un nombre suffisamment élevé pour mériter une section à part. Une autre possibilité rencontrée est de faire la classe pour enfants Bahutu dans l'après midi. Partout la ségrégation est recherchée et respectée. Elle est systématique et permanente.

Le rapport sur les Ecoles du Vicariat du Rwanda pour l'année 1928 donne une illustration de cette ségrégation. A Save, la section Batutsi de l'année du 1^{er} degré comprend 37 élèves et la section Bahutu 29 élèves. Dans la deuxième année du même degré, la section Batutsi comprend 29 élèves et une section Bahutu 26. Dans des écoles du 2^{ème} degré, la première année regroupe 50 élèves dans deux sections Batutsi et 59 élèves Bahutu regroupés eux aussi dans deux sections à eux. La deuxième année comprend une section Batutsi de 25 élèves, et une section Bahutu de 26 élèves (17).

On retrouve cette approche ségrégationniste même dans les sections dites spéciales c'est-à-dire celles qui ont cours dans l'après-midi et qui sont supplémentaires. Cette manœuvre de discrimination ou plutôt d'enseignement séparé à l'apartheid est généralisée dans toutes les missions (paroisses). Les cours eux-mêmes ne sont pas exactement les mêmes ne sont pas exactement les mêmes : la section de Batutsi apprend, en plus des cours ordinaires, le français qui n'est pas enseigné dans les sections Bahutu. Les premiers sont favorisés parce qu'ils sont destinés à être de futurs auxiliaires des Blancs. Mais les Hutu ont pour eux droit au catéchisme.

A côté de l'Ecole missionnaire à sections d'enseignement séparées, des Ecoles gouvernementales se mettent aussi en place : A Nyanza, en 1919, et ailleurs comme à Gatsibo, Rukara, Ruhengeli, Cyangugu etc... Ces écoles, sont strictement réservées aux fils de chefs ou de notables tutsi. Elles seront relayées, en 1932, par le Groupe Scolaire l'Astrida qui reprendra la formule d'enseignement à sections séparées é l'instar des écoles missionnaires. Du reste, le Groupe Scolaire fut lui-même confié aux religieux. Ils réserveront certaines sections à caractère administratif aux enfants de chefs et de notables. « On toléra une petite élite, mais uniquement choisie dans la classe dirigeante coutumière et devant être éduquée à part dans une école où on remodela les cadres pour mieux les manipuler » (18).

Il ressort de tout ceci qu'il y a une volonté expresse du pouvoir colonial et missionnaire de mettre en place un système d'enseignement séparé entre les enfants de la même patrie. Le pouvoir colonial le fait de sa propre initiative. La

hiérarchie catholique ne s'y oppose pas. Au contraire, elle initie lui-même ce système. Le pouvoir traditionnel n'y est pour rien, il ne fait que subir.

VI.2 De la réorganisation administrative à caractère discriminatoire

En plus de l'école destinée à conserver le monopole du pouvoir aux enfants issus des lignages et familles de haut rang, l'Administration coloniale réorganise l'administration indigène à partir des années 1927. Elle y introduisit ici aussi l'élément d'exclusion à base ethnique à l'endroit des Hutu.

Officiellement cette réorganisation est destinée au regroupement des circonscriptions indigènes pour combattre le morcellement et l'éparpillement des terres. En réalité, cette opération chirurgicale vise à doter le pouvoir colonial d'éléments fiables, soumis et acquis à l'administration coloniale. Cette dernière cherche à se renforcer pour mieux exploiter le pays. Elle s'entoure donc non de « Tutsi », mais de « bons Tutsu » c'est-à-dire Zélés et domestiques par l'Ecole coloniale et l'Eglise Catholique. On profite de cette réorganisation pour destituer, à l'occasion, tous les dirigeants indésirables, hutu et tutsi confondus. Pour les Hutu, c'est systématique.

Sont principalement promus les jeunes gens qui ont fréquenté l'Ecole coloniale dans laquelle les Hutu avaient été tenus à l'écart. RUDAHIGWA est de ceux-là. Ces nouveaux promus sont en bons termes avec les agents de l'Administration et les missionnaires, donc facilement manipulables.

Sont aussi retenus des chefs soumis, empressés dans l'exécution des ordres reçus des Européens à qui ils doivent soumission et recours dans les moments difficiles. Les Chefs « rusés », « méfiants, orgueilleux, hostiles » aux blancs ou non « baptisés », sont impitoyablement écartés. Sont également déposés systématiquement tous ceux qui n'ont pas une origine noble ; **les roturiers aussi bien hutu que tutsi**. Seuls restent ceux qui ont un ascendant moral et autoritaire par naissance. Les Hutu sont écartés parce que jugés incapables de faire assurer l'obéissance à leurs administrés. Sont enfin écartés de vieux Chefs tutsi incapables de se convertir à l'idéologie missionnaire et coloniale. Le roi Musinga fera partie de ce lot.

Des circonscriptions indigènes seront supprimées, des destitutions opérées et de très nombreux chefs traditionnelles déposés. « Au total **1.272** autorités, grandes et petites, sont **destituées en 1933**. » si vers 1933, les fonctionnaires, les notables et autres privilégiés du pouvoir rwandais, petits et moyens, ensemble pouvait attendre approximativement les 3.000 personnes, ils furent réduits de moitié. On parlera de véritable « hécatombe » (19). Cette hécatombe avait balayé du pouvoir presque tous les Hutu. Ils ne répondaient pas au critère de naissance.

0. QUE CONCLURE ?

Nous sommes héritiers de notre histoire passée, coloniale et post-coloniale. C'est une histoire manipulée, sous-tendue par une idéologie à caractère raciste. Des stéréotypes, les clichés, des fantasmes, des préjugés l'ont trop marquée. « Les Rwandais et les Burundais s'en sont tellement imprégnés qu'on ne sait plus si l'Histoire de ces pays suit son cours normal ou si elle se trouve emprisonnée par ces stéréotypes. D'une façon générale, les nouvelles générations ont comme intériorisé une analyse de leur réalité nationale en termes ethniques. Tout se passe comme si les Rwandais et les Burundais avaient adopté le modèle ethnologique colonial. Ils se trouvent bel et bien piégés dans les

images mises en place par le colonisateur » (18). Des milliers et des milliers de personnes en ont été victimes. «Des idées mises en place par des Belges vers 1960, (et même bien avant) ont été pieusement conservées par les Rwandais eux-mêmes pour servir dans les années 1990 » (20).

La décolonisation n'a pas été l'occasion d'en finir avec les stéréotypes des colonisateurs. Et pourtant une simple analyse nous aurait montré que ces clichés sont sans fondement. La théorie raciste, affirmait que la création des royaumes inter-lacustres ne pouvait être le fait de nègres **bantous** car, ces derniers, tels qu'identifiés dans l'imaginaire occidental du 19^{ème} siècle, ne pouvaient créer des royaumes. Et pourtant, des empires **Kongo, Kuba et Runda, les royaumes Buganda, les royaumes Nduga** et bien d'autres principautés ont bel et bien eu comme auteurs de vrais « bantous ». Mais au Rwanda, le cliché colonio-raciste disait que le Hutu, pourtant identifié comme « bantous », ne pouvait pas participer au commandement. Au Rwanda et en dehors, des « bantous », ont créé des royaumes et même des empires. Ce qui n'a pas empêché aux colonisateurs de décréter que les Hutu « Bantous » ne sont pas « nés pour commander ». *Quid ?* Il y a anguille sous roche.

Il en est de même avec l'élevage bovin. Le discours colonial faisant de cet élevage l'apanage des seuls Tutsi, éleveurs nés et non des Hutu baptisés encore une fois agriculteurs nés. Pourtant, en Afrique l'élevage bovin est pratiqué par plusieurs groupes humains très différents. Il n'est l'apanage d'aucune soi-disant ethnie. Des **Hottentôts** sont à la fois chasseurs et éleveurs purs. Et personne ne les taxe d'être « hamites » ou tutsi. Par contre plusieurs populations de l'Afrique australe, dites « bantous », sont de grands éleveurs et habiles agriculteurs : des Lozi en Zambie, des Swazi du Swaziland, des Ndebele de la zambie, des Zoulous du Natal, des Angoni du Malawi, des Xhona du Cap etc. élèvent le même type de vache à longues cornes, dites **nsanga** : l'équivalent de nos **nyambo** (21) L'élevage bovin n'a rien à voir avec le fait d'être tutsi ou « hamite ». Ce n'est qu'un pur mensonge idéologique que de dire que les « Hutu » du Rwanda, par ce que, « bantou », ne pratiquaient pas l'élevage bovin. Rien ne le prouve. Au contraire, ils occupent une partie de l'aire orientale de l'Afrique qui connaît l'élevage depuis des siècles. Pourquoi ne l'aurait-il pas pratiqué ? Si par un accident de l'histoire ils ne l'ont pas fait, que l'on nous en donne des preuves tangibles, et non des préjugés transformés en dogmes ». Il en est de même avec plusieurs autres clichés. Ils n'ont aucun fondement ni historique ni scientifique. C'est pourquoi il faut les abattre.

L'époque coloniale s'est servie de clichés, véhiculés par son idéologie raciste, afin de « diviser pour régner ». Le pouvoir colonial a pratiqué systématiquement un système d'exclusion et de promotion à base ethnique à l'école et dans l'administration. Ce système est né de l'idéologie raciste dont l'époque post-coloniale a hérité. C'est pourquoi il est permis de conclure que l'ethnisme au Rwanda est un phénomène inventé par le colonisateur. C'est un fait culturel, c'est-à-dire un fait enseigné, appris, acquis, et pratiqué comme un héritage de l'idéologie et des pratiques coloniales. « C'est bien l'idéologie blanche, en effet, sa philosophie, qui a partout instillé le racisme, là même où il existe et se manifeste de façon la plus virulente. Tel un virus parfaitement supporté ici, parce que l'organisme qui l'a suscité en est aussi immunisé, peut très bien en effet réveiller brusquement en lui sa vitalité la plus sauvage une fois transporté sans précaution sur un organisme étranger qui ne l'avait jamais connu auparavant » (22). Cette brusque virulence s'est manifestée chez nous en 1990-1994.

Mais à la différence du racisme colonial, réel mais subtil, l'ethnisme né dans les années 1950 est vulgaire et primitif. Il n'est pas « civilisé », dirait-on ; c'est un ethnisme de

opprimé et de combat. Cette nouvelle idéologie a été inculquée à la génération post-coloniale qui l'a gobée, intériorisée et mise en pratique à son tour. C'est une génération aliénée dans la mesure où on lui a imposé une vision à l'intérieur de laquelle elle s'est confinée. On lui a affublé des accessoires qu'elle a acceptés sans rechigner. C'est cette génération aliénée qui fut auteur et coauteur du génocide. L'ethnisme génocidaire dont elle s'est servie comme idéologie prolonge ses racines dans l'idéologie coloniale.

Une question se pose maintenant : allons-nous continuer à regarder notre société à travers les clichés, les stéréotypes et l'idéologie héritée de la colonisation ? Il y a urgence à rectifier notre vision car notre survie collective en dépend. Il faut d'abord soumettre à la critique toutes les idées reçues, affirmer ce que nous avons vu et vécu. A l'école comme à l'emploi, aucune « ethnisme » n'avait le monopole de l'intelligence. A la sortie de la messe ou au milieu du marché, la taille n'identifie aucune « ethnisme ». Il faut sortir des chemins battus et des ornières de la colonisation, et détruire l'idéologie raciste ou ethnisme. *La note sur les stéréotypes* que nous présentons à la fin de cet exposé (23) devrait faire réfléchir tout le monde. C'est en nous débarrassant de ces préjugés et stéréotypes, et alors seulement, que nous pourrions devenir des hommes ou des femmes désaliénés et libérés.

Notes bibliographiques :

1. VALET, Gilbert
Racisme et philosophie, Devoel, 1973, chap. IV, p.365.
2. ANDRILLON, François et al.
Racisme, Continent Obscur, Bibliothèque
Royale Albert 1er, Bruxelles, 1991, p. 19-44.
3. ANDRILLON, François
Op. cit. P.35.
4. GAHAMA J.
Le Burundi sous l'administration belge, ACC,
Karthala, C.R.A, Paris, 1983, p.279.
5. ANDRILLON, F. et Al. Op. cit, p.106.
6. MICHEL, Elias et HELBIG, Danielle
Deux mille collines pour les « Petits » et les « Grands »
In « Racisme, continent Obscur », op. cit. p.99-105.
7. LUDO, Martens
Rwanda : les responsabilités de la Belgique dans la création de
L'idéologie raciste, Rapport présenté au Colloque sur le Rwanda,
Bruxelles, le 5 Avril 1997, p.16.
8. d'HERTEFELT, Marcel et de LAME, D. Encyclopédie bibliographique 1863-1980/87 in
Société,

Culture et Histoire du Rwanda, Tervuren, 1987.

9. STANLEY, H.M,
Dans les ténèbres de l'Afrique, Paris, 199 à,
Tome II, p.316.
10. GRUDUNIUN, Honke
Au plus profond de l'Afrique,
Hammer 1990, p. 83-83.
11. Encyclopédie Tome II, op. cit. p.1278.
12. Encyclopédie Tome I, op. cit. p. 601.
13. Encyclopédie Tome II, op. cit. p. 1433.
14. Encyclopédie Tome II, op. cit. p. 1005.
15. Encyclopédie Tome II, op. cit. p. 696-704
16. MICHEL Elias et HELBIG
Ibidem, p. 107.
17. MUREGO D.
Rapport entre les Ecoles, Vicariat du Rwanda. 1928,
in « La révolution Rwandaise, 1959, Louvain, Belgique
1975 p.575.
18. GAHAMA,
Op. cit. p. 245
19. *Jurisprudence de la République Rwandaise*, le Rwanda et le problème
de ses réfugiés, Kigali, Mai 1990, p. 46.
20. MICHEL Elias, et HELBIG D.,
Op. cit. p. 109.
21. NDAYAMBAJE J-D. Rapport entre l'Education et l'Emploi en Afrique
noire, (Thèse), Fribourg, Suisse 1983, p. 69.
22. Valet, G.,
Op. cit. p.61.
23. d'HERTFELT Marcel

**LES STEREOTYPES DES ETHNIES AU RWANDA
DANS L'IMAGINAIRE DU BLANC**

A. LE TUTSI

- 1°. « Fin, vaniteux, élégant, méfiant, réservé, ombrageux, né pour le commandement, despotique, dominateur » (Résident **Sandrart**, 1955).
- 2°. « Destiné à régner » (**De Lacger**, L, 1930).
- 3°. « Impressionnant » (**Roome, W.J.M**, 1930).
- 4°. « Ressemblances remarquables avec les Pharaons égyptiens » (**Pagès**, L. 1934).
- 5°. « Seigneur, non négrifié, race pure, élevé à la dure, né pour le commandement » (**Roehl, K.** 1940).
- 6°. « Conquérant, hamite, nilote, pasteur, sauvage, altier », (**Sandrart, G**, 1942).
- 7°. « Possédant une culture propre et différente de celle du Hutu » (**Briez, R.** 1925).
- 8°. « Parlant sans doute en privé sa langue d'origine » (**Maes, S.**, 1942).
- 9°. « Haut de taille, dominateur », (**Maclearn**, 1948).
- 10°. « Distingué, rusé, honnête avec les Européens » (**Huberty, E.**, 1936).
- 11°. « Stature élevée, géant, Pharaon vivant » (**Gatti, A.**, 1936).
- 12°. « Stature 176,86cm, taille assise 87,03cm, longueur du nez 45,24cm », (**Gerkins, G.** 1949).
- 13°. « Manquant de franchise, diplomate, ressemblant aux Pharaons » (**Delvaux, R.**, 1930).
- 14°. « Intelligent, esprit systématique, goût d'indépendance et d'initiative, manquant de persévérance » (**Hausner. K, H, C.B** 1968).
- 15°. « Maigre, linéaire, mesurant 176,52mm, la longueur maximum de la tête étant 193,32mm, la hauteur du nez 55,80mm » (**Hiernaux**, 1954).
- 16°. « Doué de la nature, nonchalant, altier, intelligent, apparemment maître de lui, ignorant la colère, pratiquant la vengeance froide, ne connaissant pas la pitié, méfiant » (**Ghislain, J.** 1970).
- 17°. « Extrémiste, terroriste, féodal, pratiquant l'ostracisme à l'égard du christianisme » (**Paternostre**, 1972).
- 18°. « Longilique, maigre, intelligent, racé, cultivé, belliqueux, dominateur, impitoyable, n'ayant, à part la couleur, rien de nègre, joues creuses, pommettes saillantes, nez courbé, fier, distant, maître de lui, sans pitié, dissimulé, poli, usant de la lance ou du poison, vaillant, audacieux » (Col. Guy. **Logiest**, 1987).

B. LE HUTU

- 1°. « Race très primitive, sans culture, intelligence encore en sommeil » (**Mathieu**, 1930).
- 2°. « Serf par race, traits grossiers, et irréguliers, franc », (**Delvaux**, 1930).
- 3°. « Paresseux, colérique, fidèle, perspicace, grand enfant » (**Huberty, F.** 1934, 1977).
- 4°. « Grand enfant, Superficiel, léger, volage » (**Ghislain, J.**, 1970).
- 5°. « Trapu, court, traits moins réguliers, force musculaire supérieur, peu séduisant, plus timide, moins poli », (que le Tutsi) (**Pagès**, 1934).
- 6°. « Taille 167,08cm, hauteur du nez 52,41mm, longueur maximum de la tête 196,08mm, portant des noms théophores, fatalistes » (**Hiernaux**, 1954).
- 7°. « Ayant le profond complexe de dépendance, fataliste » (**De Heusch**, 1964, a).
- 8°. « Envahisseur, agriculteur, pacifique par nature, à l'esprit étroit, fermé aux nouveautés, mûr pour l'asservissement, né pour être dominé, naïf, paysan, mœurs simples et pacifiques » (**Sandrart, G** 1942).
- 9°. « Influençable, opportuniste, réagissant aux stimuli extérieur par sentiment que par raison, n'éprouvant pas de besoin pour l'indépendance individuelle, n'ayant pas de plan de calcul de carrière » (**Hausner, K,H et Jeci**, 1968).

10°. « Type bantou, sympathique, petit, trapu, tête grosse, figure joviale, nez largement épaté, lèvres énormes, expansif, bruyant, rieur, simple, peau très foncée, cheveux fissurés, prognathisme, belle proportion des membres, sédentaire, aptitudes agronomiques, organisation patriarcale, simplicité de mœurs, sociabilité, jovialité, ami de la Belgique, bon catholique et pro- Belges » (Col. **Logiest, G**, (1987).

C. LE TWA

1°. « Ressemblance au singe » (**Daye**, p. 1927).

2°. « Paria, subtile, race impure, avec cerveau primitif » (**Delvaux**, 1930).

3°. « Ne se distinguant guère des Hutu par la taille » (**Zumiehl, F. X.**).

4°. « Diffèrent des Hutu et des Tutsi par le groupe sanguin » (Jardin 1963).

5°. « Forgeron » (**Mars, J.**, 1942).

6°. « Nain, chasseur, potier », (**Maclean, E**, 1942).

7°. « Ne représentant plus une race pure » (**Dietzel, K.H**, 1977).

8°. « Vivant en bandes fluides » (**Desmarais**, 1975, a)

CONCLUSION GENERALE

Réécrire l'histoire de notre pays est l'ambition de cette année 1997. Il est entendu que les trois premiers numéros porteront sur « **l'histoire événementielle** », le dernier devant porter sur « **l'histoire thématique** », c'est-à-dire sur les facteurs culturels. Avec le troisième, il nous reste un seul numéro de l'année et qui doit porter sur **les fondements de notre culture traditionnelle**. Avant d'en arriver là, il y a lieu de faire un **petit bilan des trois contributions**.

/ **Le Rwanda dans la pré-histoire** : les auteurs qui ont rédigé les contributions de ces trois derniers numéros reconnaissent, les preuves à la main, que le Rwanda de Gihanga, c'est-à-dire de ses dirigeants natifs, étaient unies, respecté et prospère. Avec les articles de C. **Kanimba Misago** sur les recherches archéologiques pratiquées au Rwanda, nous savons que notre territoire est habité par des humains à **l'âge de la pierre** taillée et qu'à **l'âge du fer**, l'activité métallurgique était bien pratiquée. Rappelons-nous que **le premier âge du fer commence à partir de 800 av. J.C.** **L'agriculture et l'élevage** sont attestés comme concomitants de manière indubitable au moins au troisième siècle de notre ère. Désormais, il faut compter avec cette nouvelle donnée. Elle est de nature à couper l'herbe sous les pieds de pas mal de stéréotypes lanqués sur le visage de notre pays.

/ **Le Rwanda de Gihanga** : Les articles de P. **Rutayisire** et B. **Muzungu** ont brossé un tableau rapide de ce Rwanda de l'histoire. On y remarque deux grandes périodes. D'abord celle durant laquelle, notre territoire était habité par des royaumes locaux, organisés dans **une entité politique confédérale**. Cette période va de Gihanga Ngomijana jusqu'à Nsoro Samukondo (1091-1312). **Le Rwanda indépendant et souverain** se situe entre deux Kigeli : **Mukobanya et Rwabugili**. Les deux monarques

précédents et les trois suivants constituent la préparation et la fin de l'Etat rwandais pré-colonial.

4/Le Rwanda comme une grande famille : L'article de D. **Byanafashe** et d'autres ont montré que, à travers les différents stades du développement de l'Etat, **l'esprit de famille** était la base de toute l'organisation sociale. Toutes les autorités étaient des chefs de famille à tous les niveaux. A partir de cette grille de lecture de la société rwandaise traditionnelle comme une famille, il est devenu clair que le concept actuel de **l'ethnie** est une nouveauté. Ce terme qui n'existe pas dans notre langue et notre culture a été créé pour nous afin de répondre à un impératif politique. Comme on le sait, les catégories verbales et conceptuelles pour désigner les divers groupes familiaux, sont : **urugo** (foyer), **inzu** (lignage), **ubwoko** (clan) et **igihugu** (pays). Aucun terme pour dire ce qu'on appelle aujourd'hui « ethnie ». Les trois groupes sociaux qualifiés par ce terme étranger à notre culture a été créé pour pouvoir identifier **la majorité « Hutu »** (transforme en ethnie) **avec la majorité démocratique** et refuser ainsi le recouvrement de notre indépendance. Il s'est trouvé des Rwandais pour prêter flanc à cette stratégie opportuniste du colonialisme, C'est-à-dire les leaders du Parmehutu.

4/ Le venin du racisme : Les articles d'**A. Mugesera** ont montré comment, à petite dose idéologique, à longueur d'années, le venin du racisme a été inoculé à notre population par le pouvoir colonial à la fois administratif et missionnaire. A cet effet, le tableau sur les stéréotypes, dans la note bibliographique de ce numéro, est on ne peut plus flagrant. L'article de J. **Nizurugero** ne laisse aucun doute sur les mobiles de la décolonisation et de la démocratisation du Rwanda à l'aune du tribalisme flamand-Vallon. Pourtant, depuis belle lurette, nos ancêtres avaient montré dans la littérature épique et autres procédés comment des problèmes humains doivent être résolus humainement sans devoir recourir aux machettes et autres instruments de la mort. Dans ce sens, relisez l'article de Th. **Murasandonyi** sur le mythe de Ryangombe. Le message religieux de ce personnage légendaire consistait à **Unir Hutu, Tutsi, Twa, dans un même culte et sous la protection de Ryangombe**. Somme toute, un culte familial sans clivage de rang social.

5/De deux choses l'une : La lecture de ces articles débouchés sur une évidence. D'un côté, on voit le projet de société de nos ancêtres, reposant sur trois piliers : **Imana, Imuryango, Umwami**. De l'autre, on voit une main étrangère qui « **divise pour mieux manipuler** » et garder leur mainmise sur notre pays. On voit en même temps des Rwandais qui n'ont de référence morale que leur « ventre ». C'est à cette alternative qu'il nous faut opérer un choix, nous les Rwandais d'aujourd'hui. Ou bien, nous rejoignons le programme d'indépendance nationale ou nous nous avouons incurablement aliénés. Dans le deuxième cas, les filles et les fils bien nés de notre nation auront à prendre leur responsabilité historique. Le temps n'est plus à la tergiversation. Après le génocide, après l'errance d'une grande partie de notre peuple, après le réflexe ridicule de recourir à « homme blanc » pour régler nos problèmes qu'il a créés lui-même et de toutes pièces, il est plus que temps de sortir de l'engourdissement national. **Il faut choisir entre le Rwanda de Gihanga et le Rwanda « made in Europe »** ! Le dernier cas est-il un choix ? Non. Une trahison ? Qui ! Que doit-on faire du traître ? Les héros nationaux, anciens et nouveaux, hommes et femmes, nous l'ont dit. Songeons seulement à la célèbre fille **Ndabaga** de notre histoire antique, au roi Ruganzu **Ndoli**, au Général Fred Rwigyema

